

Métropole du Grand Nancy

Compte administratif 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Notice

Ce rapport relatif au compte administratif a été conçu pour favoriser la compréhension des délibérations et éditions légales relatives au bilan financier et comptable de l'exercice 2025.

Le compte administratif est établi en cohérence avec le compte de gestion produit par le service de la gestion comptable (SGC ou « Comptable public ») de la Direction départementale des finances publiques (DDFip).

Les données précises et détaillées sont accessibles dans les éditions légales annexées aux délibérations relatives au compte administratif pour l'exercice 2025, au compte de gestion pour l'exercice 2025 et à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget prévisionnel pour l'exercice 2026.

Les données financières et comptables qui sont présentées dans ce rapport sont constituées des dépenses et des recettes « réelles », dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement. Elles ne font pas apparaître les opérations d'ordre.

Enfin, ces données sont présentées « tous budgets agrégés », c'est-à-dire par l'agrégation du bilan des comptes du budget principal et des 8 budgets annexes de la Métropole.

Introduction

Pour la cinquième année consécutive, l'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte national et international marqué par des incertitudes persistantes, entre tensions géopolitiques, inflation résiduelle et transition écologique accélérée. Malgré ces défis, la Métropole du Grand Nancy a poursuivi et amplifié sa stratégie de transformation territoriale, de qualité de service public et de résilience financière, confirmant ainsi la pertinence des choix opérés depuis le début du mandat.

Le compte administratif 2025 atteste de cette dynamique : il traduit en chiffres une réalité désormais tangible pour les Grands-Nancéiennes et les Grands-Nancéiens. Le projet métropolitain de transformation, initié en 2020, se concrétise toujours davantage, avec des avancées majeures dans des domaines clés comme les mobilités, l'aménagement urbain ou encore la transition énergétique.

Des réalisations concrètes malgré un environnement contraint

Le Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), adopté en 2021, entre dans une phase de déploiement accéléré : les résultats sont visibles, avec notamment la mise en service de la Ligne 1 et l'extension des pistes cyclables. Au-delà des mobilités, la dépense d'équipement atteint un nouveau record en 2025, dépassant les 164 M€ – une hausse de près de 10 % par rapport à 2024. Cet effort illustre le volontarisme de la Métropole pour moderniser son territoire et ses 20 communes, malgré un budget 2025 construit dans des conditions toujours difficiles, marquées par la hausse des coûts des matières premières et une contribution au redressement des comptes publics imposée par l'Etat.

La concrétisation de ces ambitions a été rendue possible grâce à :

- Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, avec une maîtrise des coûts malgré l'inflation
- La protection des contribuables métropolitains, en ne recourant pas au levier fiscal tout en identifiant les marges permettant de préserver l'équilibre financier
- Une recherche active de financements extérieurs (subventions, partenariats publics-privés), pour compléter les ressources propres.

Des indicateurs financiers solides

Les principaux indicateurs 2025 confirment la soutenabilité de la trajectoire financière de la Métropole :

- Épargne nette : 78,0 M€ (contre 72,6 M€ en 2024), soit un taux d'autofinancement de 13,8 %, permettant de couvrir une part croissante des investissements.
- Capacité de désendettement : 5,5 années (stable par rapport aux 5,5 années de 2024).
- Taux d'endettement : stabilisé sous les 140 %, témoignant d'un recours à l'emprunt maîtrisé.

Ces résultats démontrent que la stratégie financière de la Métropole – investir tout en contrôlant l'endettement et les dépenses – porte ses fruits. Ils justifient également l'effort demandé aux contribuables, indispensable pour préserver la capacité d'action future dans un contexte de raréfaction des ressources publiques.

Perspectives : une ambition intacte

En 2025, la Métropole du Grand Nancy a confirmé sa capacité à concilier ambition et pragmatisme.

En choisissant de renforcer sa politique d'investissement, elle a su :

- Maîtriser sa trajectoire d'autofinancement,
- Diversifier ses sources de financement,
- Préserver ses ratios d'endettement.

Les résultats de l'exercice 2025 valident cette approche et ouvrent la voie à de nouveaux défis pour 2026, notamment :

- La poursuite du déploiement du P2M et l'accélération de la transition écologique.
- Le maintien d'un haut niveau de service public, malgré les pressions inflationnistes.
- La préparation des prochains investissements structurants pour le territoire.

En conclusion, le compte administratif 2025 reflète une stratégie financière équilibrée, centrée sur l'investissement, la maîtrise des dépenses et la préservation de la capacité d'action future. Malgré un environnement toujours incertain, la Métropole du Grand Nancy poursuit sa transformation avec détermination, au service de ses habitants et de son territoire.

1. Une progression significative des recettes

1.1. Le volume et la composition des recettes de fonctionnement

En 2025, le volume des recettes réelles de fonctionnement perçues par la Métropole du Grand Nancy s'établit à 532,7 M€ (hors reprise des résultats de l'exercice 2024), soit une hausse de 19,5 M€ par rapport au CA 2024.

Intégrée à l'occasion du budget supplémentaire (BS) adopté lors du Conseil métropolitain du 11 juillet 2025, la reprise des résultats de l'exercice 2024, d'un montant de 44,5 M€, est venue augmenter ce montant pour atteindre 577,1 M€, soit une hausse de 30,1 M€ par rapport au CA 2024, résultats inclus.

Cette progression doit toutefois être nuancée, car plus de 6 M€ sont constitués de subventions aux budgets annexes (qui correspondent, in fine, à une dépense des budgets annexes) et de mouvements inter-budgets, qui sont neutralisés en dépense. La progression « nette » se situe ainsi plutôt de l'ordre de 24 M€. Les résultats enregistrés progressent aussi nettement (+10,7 M€ par rapport à l'année précédente) et expliquent ainsi une large partie de la dynamique.

Volume des recettes réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2025
Montant total	577,1
Fiscalité	332,9
Dotations & concours	39,1
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	110,4
Subventions publiques et financements privés	12,2
Produits exceptionnels	7,3
Mouvements inter-budgets	30,8
Montant hors reprise des résultats	532,7
Reprise des résultats	44,5

En 2025, la composition du « panier » de recettes de la Métropole du Grand Nancy est globalement stable. Considérées hors reprises des résultats, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 532,7 M€ et sont réparties de la façon suivante :

- Produits de fiscalité : 332,9 M€ (62%)
- Dotations & concours : 39,1 M€ (7%)
- Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 110,4 M€ (21%)
- Subventions publiques et financements privés : 12,2 M€ (2%)
- Autres recettes : 38,1 M€ (7%).

Sur les cinq dernières années, la part de chacune des composantes des recettes n'a que faiblement évolué, à l'exception de la part des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine qui croît sur la période avec un effet de reprise suite à la crise sanitaire, et les dotations et concours de l'Etat qui sont en repli.

Composition des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise des résultats)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fiscalité	62%	64%	63%	63%	62%
Dotations & concours	9%	9%	8%	8%	7%
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	20%	20%	21%	21%	21%
Subventions publiques et financements privés	3%	2%	2%	2%	2%
Produits exceptionnels	3%	2%	2%	1%	1%
Mouvements inter-budgets	3%	3%	4%	5%	7%

1.2. L'évolution des recettes de fonctionnement

Par rapport à l'exercice précédent, **les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise des résultats, progressent légèrement plus rapidement qu'en 2024, à un niveau de l'ordre + 3,8 % soit +19,5 M€** (contre 3% et +13,2 M€ en 2024).

Cette dynamique 2025 est alignée avec celles des années précédentes, hors 2023, qui enregistrait un net rebond post-covid.

Celle-ci s'explique par deux principaux facteurs à dimension structurelle :

- *D'une part, en volume, les produits de la fiscalité, en 2025, ont progressé de 9,4 M€, soit + 3 %. Cette évolution s'explique en partie par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ainsi que l'éligibilité nouvelle au FPIC.*
- *D'autre part, les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, ont également augmenté, de près de 1,8 M€, soit + 2 % par rapport à l'exercice 2024.*

A ces deux facteurs, il convient également de neutraliser la progression des mouvements inter-budgets entre 2024 et 2025, soit 6,1 M€, constitués de subventions aux budgets annexes (qui correspondent, in fine, à une recette des budgets annexes) et de mouvements inter-budgets, qui sont neutralisés en dépense.

Déduction faite de l'évolution de ces mouvements inter-budgets, la progression effective et pérenne des ressources de la Métropole s'établit donc à 13,4 M€ par rapport à l'exercice 2024, soit +2,5%. Ainsi, l'évolution structurelle des recettes de fonctionnement (hors reprise des résultats) augmente modérément 2025 alors que l'inflation constatée sur l'indice des dépenses du bloc communal s'élève à +1,3%, captant de fait près de la moitié de la croissance des recettes.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2024 à 2025 (Hors reprise des résultats)	Progression en volume	Progression en part
Fiscalité	9,4	3%

Dotations & concours	-1,0	-2%
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	1,8	2%
Subventions publiques et financements privés	0,5	4%
Produits exceptionnels	2,8	62%
Montant hors mouvements inter-budgets	13,4	3%
Mouvements inter-budgets	6,1	25%
Montant total	19,5	4%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Montant total	477,8	495,1	515,2	547,0	577,1
Fiscalité	278,2	292,3	314,8	323,5	332,9
Dotations & concours	41,3	40,9	40,4	40,1	39,1
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	87,5	91,4	103,5	108,6	110,4
Subventions publiques et financements privés	13,5	11	10,3	11,7	12,2
Produits exceptionnels	11,6	7,5	12,3	4,5	7,3
Mouvements inter-budgets	14,1	12,4	18,6	24,7	30,8
Montant hors reprise des résultats	446,2	455,5	499,9	513,2	532,7
Reprise des résultats	31,6	39,6	15,3	33,8	44,5

1.3. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2025

Par rapport au budget primitif pour l'exercice 2025 et aux modifications apportées en cours d'exercice (budget supplémentaire et décisions modificatives), les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2025 sont très proches des estimations effectuées. L'écart de prévision entre le CA 2025 et les crédits votés en 2025 est de l'ordre de -1 %, soit - 4,9 M€ (hors reprise des résultats) notamment sur les mouvements inter-budgets. Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'élève à 99,2 %.

Estimations & réalisation des recettes en 2025	BP2025	Crédits votés en 2025	CA 2025	Evolution des réalisations par rapport aux crédits votés		Taux de réalisation (CA/Crédits votés)
Recettes	526,9	582,0	577,1	-4,9	-1%	99%
Fiscalité	327,2	331,2	332,9	1,7	1%	101%

Dotations & concours de l'Etat	38,6	39,1	39,1	0,0	0%	100%
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	114,9	114,9	110,4	-4,5	-4%	96%
Subventions publiques et financements privés	12,0	11,9	12,2	0,3	3%	103%
Produits exceptionnels	4,0	5,4	7,3	1,9	35%	135%
Mouvements inter-budgèts	30,2	35,0	30,8	-4,2	-12%	88%
Reprise des résultats		44,5	44,5	0,0	0%	100%

Il est ainsi constaté que les évolutions de prévisions et les taux de réalisation sont essentiellement dus :

- au suivi des mouvements inter-budgèts, dont les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont ajustées au plus juste en fin d'exercice en fonction des besoins réels, bénéficiant donc des bonnes nouvelles enregistrées sur les autres postes ;
- aux produits de la fiscalité, qui sont systématiquement réévalués en cours d'année, au fur et à mesure des informations obtenues de la part de l'Etat et des constatations effectuées, chaque mois, sur les produits réellement perçus, permettant d'anticiper l'atterrissage de fin d'exercice ;
- à la réalisation des recettes en fonctionnement, qui s'inscrivent dans une comptabilité d'engagement et de son suivi tout au long de l'exercice, en application du principe de sincérité.
- aux produits des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine qui affichent un taux de réalisation légèrement inférieur aux attentes en 2025, comme explicité infra.

1.4. La reprise des résultats de l'exercice 2024

En 2025, la reprise des résultats de l'exercice 2024 s'élevait, tous budgets agrégés, à 44,5M€. Il s'agit là d'un niveau correspondant aux résultats des exercices précédents depuis 2020, hors 2023 (entre 30 et 45 M€).

Une approche agrégée des budgets ne rend pas suffisamment compte de la situation, puisque sur ces 44,5 M€, plus de la moitié des crédits ont été inscrits, soit 23,4 M€, au budget principal, à un niveau supérieur à la moyenne propre du budget principal de ces dernières années.

Reprise des résultats de l'exercice N-1 à l'exercice N	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Montant total	31,6	39,6	15,3	33,8	44,5
Budget principal	11,9	12,2	4,4	16,9	23,4
Budget annexe de l'eau	5,1	6,7	5,1	7,1	9,2

Budget annexe de l'assainissement	2	2,3	2,2	2,1	4,5
Budget annexe du RMT	0,2	0,1	0	0	0,1
Budget annexe du SPANC	0	0	0	0	0
Budget annexe des parcs de stationnement	0	0,2	0	0	0
Budget annexe des congrès-événements	0,5	0,6	0	1,3	0,7
Budget annexe des transports en commun	11,8	14,6	0	0,2	0
Budget annexe des déchets	-	3,0	3,5	5,9	6,5

1.5. Les recettes de fonctionnement par catégories

- **Les produits de la fiscalité**

Les produits de la fiscalité représentent environ 62 % du panier de recettes de la collectivité. Un cinquième de ces produits est directement affecté, chaque année, par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui, pour l'année 2025, s'est élevée à 1,7 %, dans un contexte de retour à des niveaux d'inflation plus modérés.

La Métropole avait estimé, en budget primitif, un montant de produits fiscaux de + 3,7 M€ par rapport à l'exercice 2024, soit un produit prévisionnel de 327,2 M€. Réévalué à la marge en cours d'exercice pour atteindre une prévision de 331,2 M€, le volume de produits de fiscalité perçus en fin d'exercice s'élève, en définitive, à 332,8 M€, supérieur de 5,6 M€ à l'estimation initiale.

Produits de la fiscalité (en millions d'euros)	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (%)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	4,6	2,3	2,3	-2,3	-50,0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43,2	43,9	44,1	0,9	2,1%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	29,9	32,6	32,6	2,7	9,0%
Autres contributions directes	1,1	1,1	2,5	1,4	127,3%
Taxe « Gemapi »	1,1	1,2	1,2	0,1	9,1%
Taxe de séjour (TS)	2,0	1,5	1,1	-0,9	-45,0%
Versement mobilités (VM)	70,4	71,5	71,8	1,4	2,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	31,1	31,8	32,0	0,9	2,9%
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	183,9	186,4	187,9	4,0	2,2%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	5,5	4,4	4,9	-0,6	-10,9%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,7	1,8	1,8	0,1	5,9%
Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport	0,0	0,0	0,1	0,1	-
Reversement prélèvement sur les jeux et paris hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	7,2	6,3	6,8	-0,4	-5,6%
Fraction compensatoire de TVA (TH)	105,0	105,3	105,3	0,3	0,3%
Fraction compensatoire de TVA (CVAE)	20,1	20,1	20,1	0,0	0,0%
Fractions de TVA – régularisation produit N-1	0,0	0,3	0,3	0,3	-
Compensation assujettissement versement mobilités (VM)	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0%
Allocation compensatoire au titre de la CET	4,9	5,6	5,3	0,4	8,2%
Allocation compensatoire au titre de la TF	1,2	1,4	1,3	0,1	8,3%
Allocation compensatoire au titre de la TH	0,0	0,9	0,9	0,9	-
Compensations de fiscalité	131,6	134,1	133,6	2,0	1,5%
TCFE perçue pour les communes de - 2000 habitants	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0%
TCFE reversée par les communes dans le cadre du PFF	0,8	0,9	0,9	0,1	12,5%
FPIC - reversement	0,0	3,5	3,5	3,5	-
Reversements de fiscalité	0,8	4,5	4,5	3,7	462,5%

Montant total	323,5	331,2	332,9	9,3	2,9%
---------------	-------	-------	-------	-----	------

Les produits de la **fiscalité directe locale** sont en légère progression, notamment du fait du dynamisme de la CFE (+2,7 M€), poussée par l'augmentation du nombre d'établissements créés (il s'agit d'une tendance nationale), qui se reflète dans l'augmentation du nombre d'entreprises taxées à la « base minimum ». Les taxes foncières, le Versement mobilité, qui abonde le budget annexe dédié aux transports publics, et la TEOM, qui finance le budget annexe des déchets ménagers, augmentent également plus vite que l'inflation.

En revanche, la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires enregistre pour la deuxième année consécutive une forte baisse (-2,3 M€). Celle-ci est en partie due, à hauteur de -0,9 M€, à l'exonération décidée en loi de finances pour les locaux « professionnels et divers » qui y étaient auparavant soumis – la collectivité perçoit désormais une nouvelle compensation par l'Etat, cette réforme est donc sans effet. Mais l'essentiel de la baisse de THRS est dû à la poursuite des régularisations des anomalies de déclaration constatées suite à la mise en place par les Finances publiques de la plateforme Gérer mes biens immobiliers (GMBI) ; la Direction des finances publiques ne donne plus d'indication sur l'achèvement de cette « fiabilisation ». En 2025, la Métropole a déjà perdu plus d'un tiers de ses bases physiques de THRS sur les locaux d'habitation par rapport à 2022, avant la mise en œuvre de GMBI.

Le principal produit de fiscalité, à savoir les **fractions de TVA** compensatoires des réformes de la taxe d'habitation et de la CVAE, a été gelé par la loi de finances 2025 à son niveau de 2024 – assurant, a minima, une visibilité sur ce produit qui avait donné lieu à des difficultés de prévision par les services de Bercy lors des deux exercices précédents.

Les **versements de fiscalité** enregistrent une hausse notable (+3,7 M€), la Métropole étant devenue éligible au reversement d'une part du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC), auquel elle n'avait toujours été que contributrice. La collectivité restant encore proche des seuils, le maintien de cette recette pour les exercices suivants n'est pas garanti.

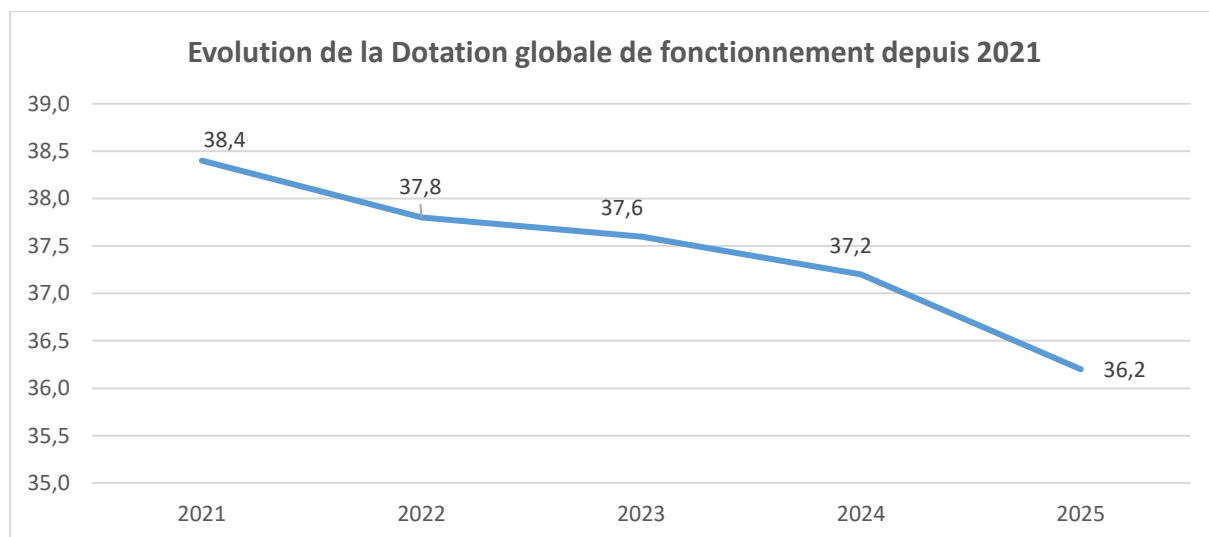
Enfin, la **fiscalité directe sans pouvoir de taux** (-0,4 M€) subit l'effet d'un repli des recettes de Taxe sur les surfaces commerciales, après une hausse importante l'année précédente : la Direction des finances publiques a en effet procédé à des contrôles importants en 2024, qui ont généré cette année-là des produits de taxation en hausse, mais les justificatifs apportés par les entreprises ont permis des dégrèvements et des régularisations qui impactent l'exercice suivant.

• Les dotations et concours de l'Etat

Les dotations et concours de l'Etat représentent 7 % des recettes de la collectivité, à 39,1 M€.

Subventions, dotations & concours (en millions d'euros)	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (%)
Dotation globale de fonctionnement	37,2	36,2	36,2	-1,0	-0,3%
Dotation générale de décentralisation	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0%
Fonds de compensation de la TVA	1,5	1,4	1,4	-0,1	-6,7%
Montant total	40,1	39,1	39,1	-1,0	-2,5%

La **Dotation globale de fonctionnement** constitue le principal transfert de l'Etat vers la Métropole. Elle est composée de deux versements : la dotation de compensation (27,0 M€) et la dotation d'intercommunalité (9,2 M€). Alors qu'elle constitue en moyenne 20 % des recettes de fonctionnement des EPCI, elle représente environ 6 % de celles de la Métropole. La DGF du Grand Nancy s'élevait à 57 M€ en 2014 : le montant de 36,2 M€ perçu en 2025 témoigne de la poursuite de la diminution de cette ressource financière (- 1,0 M€ par rapport à 2024).



- **Les droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine**

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine regroupent tous les droits et redevances perçus pour l'accès aux services publics ou à l'occupation du domaine public de la Métropole. Cette catégorie intègre, également, les remboursements et versements effectués par les communes lorsque la Métropole expose des dépenses pour la mise en œuvre de services communs (mutualisation), l'acquisition de matériels/fournitures ou la réalisation de prestations de service. En 2025, cette catégorie représente 110,4 M€ et 19,1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart (Volume)	Ecart (Part)
Droits d'entrées et produits d'exploitation	88,7	90,3	89,0	-1,3	-1,44%
Loyers et recettes immobilières	2,6	2,5	2,6	0,1	4,00%
Redevances d'exploitation des services publics délégués	4,2	4,9	4,7	-0,2	-4,08%
Redevances d'exploitation et d'occupation du domaine	4,9	7	6,6	-0,4	-5,71%
Mutualisation et services communs	8,2	10,2	7,5	-2,7	-26,47%
Montant total	108,6	114,9	110,4	-4,5	-3,92%

Près de 80 % des recettes de droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont concentrés sur les 5 principaux budgets annexes, qui correspondent aux principaux services publics (en budgets) gérés par la Métropole :

- Les redevances d'adduction d'eau potable, 35,3 M€ ;
- Les redevances d'assainissement des eaux usées, 24,3 M€ ;
- Les produits perçus dans le cadre de la DSP transports en commun, 14,3 M€ ;
- Les produits perçus de la gestion des déchets ménagers, 6,1 M€ ;
- Les redevances perçues au titre des parcs de stationnement, 5,3 M€.

Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
Total des 5 principaux budgets annexes	74,1	74,1	77,6	82,2	85,3
..... Eau	34,2	34,1	34,2	36,3	35,3
..... Assainissement	20,2	19,6	21,7	23,7	24,3
..... Transports	14,6	14,3	14,1	13,8	14,3
..... Déchets	3,0	3,1	4,6	5,0	6,1
..... Parcs de stationnement	2,1	3,0	3,0	3,3	5,3

Les redevances d'adduction d'eau potable ont diminué de -3 % entre 2024 et 2025 lié à un changement de mode de calcul entre l'eau et l'assainissement. Les produits perçus dans le cadre de la DSP transports en commun ont subi une légère hausse de 4 %, liée à la fin des travaux de la ligne 1 du trolley et la reprise de la fréquentation des usagers.

Les 21,4 M€ restants rassemblent une diversité de produits, parmi les plus significatifs, 7,5 M€ en lien avec la mutualisation et les services communs (le niveau de réalisation 2025 s'explique par une problématique de facturation, qui fera l'objet d'un rattrapage sur l'exercice 2026), 4,1 M€ de loyers et revenus des immeubles, 3,2 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires, divers produits des services comme les sports et loisirs (1,5 M€), dont 80 % par les équipements aquatiques et la culture (1,3 M€).

• Les subventions publiques et financements privés

Evolution des subventions publiques et financements privés par rapport aux crédits votés en 2025	CA 2024	Crédits votés en 2025	CA 2025	Ecart (Volume)	Ecart (Part)
Subventions publiques	7,5	8,1	8,1	0	0,7%
Mécénats et autres financements privés	4,2	3,8	4,1	0,3	7,1%
Montant total	11,7	11,9	12,2	0,3	2,8%

Le Département de Meurthe-et-Moselle est le premier contributeur public de la Métropole avec un volume total de 3,5 M€. La majeure partie de ces concours est constituée de dotations de compensation des compétences transférées en 2016 (cohésion sociale, fonds de solidarité logement, conservatoire et voirie), pour 3,1 M€. Il octroie par ailleurs près de 0,4 M€ de subventions notamment au titre de l'écologie urbaine, du rayonnement et l'habitat des gens du voyage. La Région Grand Est subventionne à hauteur de 600 K€ des projets concernant l'écologie urbaine, au rayonnement économique et soutient le sport et les loisirs. Les budgets annexes bénéficient également de subventions spécifiques à leur activité, à l'instar du budget de l'assainissement auquel contribue l'Agence de l'Eau ou du budget des déchets ménagers qui reçoit des aides de l'Agence nationale de la Transition écologique. Ce budget perçoit également des participations des utilisateurs en lien avec différentes taxes écologiques.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

Evolution des produits exceptionnels & divers par rapport aux crédits votés en 2025	CA 2024	Crédits votés en 2025	CA 2025	Ecart
Cessions	0,8	0	2,4	2,4
Produits spécifiques	3,7	5,4	4,9	-0,5

Les **produits exceptionnels** s'élèvent à un niveau de 7,3 M€ ; l'écart par rapport aux crédits votés s'explique par plusieurs raisons :

- d'une part, l'ensemble des cessions d'actifs est inscrit au budget primitif en section d'investissement, mais est perçu ensuite en section de fonctionnement, conformément aux instructions budgétaires et comptables. Ainsi, le montant des recettes exceptionnelles & diverses qui est le résultat de cessions est toujours plus élevé en compte administratif qu'en budget prévisionnel ;
- d'autre part, la Métropole a réalisé des cessions immobilières dont la principale est celle d'une parcelle de 4600 m2 au 27A, rue Cardinal Mathieu (872 K€) à Nancy ainsi que la vente de véhicules, de matériel et d'outillage pour un montant total de 2,4 M€ ;
- enfin, les produits financiers et spécifiques comprennent des écritures comptables techniques et de régularisation tels que les mandats annulés, ou les quote-part des subventions.

Evolution des mouvements inter-budgets par rapport aux crédits votés en 2025	CA 2024	Crédits votés en 2025	CA 2025	Ecart
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	18,3	27,1	24,4	-2,7
Remboursements de frais inter-budgets	6,4	7,9	6,4	-1,3

Par ailleurs, le montant des **subventions d'équilibre** est, en définitive, de 24,4 M€. Il s'agit là d'une présentation en recettes, puisque ce montant correspond à l'addition des recettes de chaque budget annexe. Toutefois, une somme identique est identifiée en dépense au budget principal.

Subventions d'équilibre	CA 2024	Crédits votés en 2025	CA 2025
Budget annexe des transports	10	18,4	16,6
Budget annexe des congrès et évènements	7	7,1	7
Budget annexe des parcs de stationnement	1,3	1,6	0,8
Montant total	18,3	27,1	24,4

Concernant le budget annexe du transport, le niveau de réalisation des autres recettes de fonctionnement conjugué à des efforts de maîtrise des charges permet de constater une réalisation de la subvention d'équilibre bien inférieure à la prévision. Le niveau définitif de la subvention étant calculé à la fin de l'exercice, au plus juste des besoins réels, permettant de réduire l'impact sur le budget principal.

Les remboursements inter-budgets correspondent à des mouvements financiers réciproques. Ils se composent des remboursements de frais de personnel et de frais d'administration. Ils consistent en un produit pour le budget principal et en une charge pour les budget annexes.

2. Dépenses de fonctionnement : une progression soutenue par les mesures de contribution au redressement des finances publiques imposées par l'Etat

2.1. Le volume et la composition des dépenses de fonctionnement

En 2025, le volume des dépenses réelles de fonctionnement réalisées par la Métropole du Grand Nancy est établi à 432,3 M€.

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	CA 2025
Montant total	432,3
Dépenses de personnel	89,8
Charges de gestion et d'intervention	215,3
Reversements de fiscalité	76,2
Charges financières	19,4
Mouvements inter-budgets	30,9
Provisions	0,7

La composition des dépenses de fonctionnement de la Métropole du Grand Nancy reste, au fil des années, relativement stable. Le montant des dépenses, de 432,3 M€, est réparti de la façon suivante :

- Les charges de gestion et d'intervention (charges de gestion déléguée et courante, fluides, subventions & allocations diverses, participations & contributions obligatoires), pour 50 % ;
- Les dépenses de personnel, pour 21 % ;
- Les reversements de fiscalité, pour 18 % ;
- Les mouvements & subventions aux budgets annexes, pour 7 % ;
- Les charges financières, pour 4 %.

Composition des dépenses réelles de fonctionnement	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
Dépenses de personnel	21%	21%	21%	21%	21%
Charges de gestion et d'intervention	51%	54%	52%	51%	50%
Reversements de fiscalité	20%	19%	19%	18%	18%
Charges financières	5%	4%	4%	4%	4%
Mouvements inter-budgets	4%	4%	5%	5%	7%
Provisions	0%	0%	0%	0%	0%

En analyse rétrospective, il est observé des évolutions mineures d'un exercice à l'autre. Ces évolutions sont à relativiser, car les dépenses tendent à augmenter ; ainsi, lorsqu'un poste de dépense se réduit, c'est généralement parce qu'il reste stable en volume, alors que les autres postes progressent de façon beaucoup plus significative.

2.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 20,8 M€ par rapport à 2024, soit une progression de 5,0 %. Cette progression est portée par les dynamiques suivantes :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2024 à 2025	Progression en volume	Progression en %
Montant total	20,8	5,04%
Dépenses de personnel	4,1	4,78%
Charges de gestion et d'intervention	4,5	2,13%
Reversements de fiscalité	6,0	8,55%
Charges financières	-0,5	-2,51%
Mouvements inter-budgés	6,2	25,10%
Provisions	0,4	133,33%

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
Montant total	347,2	367,3	391,6	411,6	432,3
Dépenses de personnel	73,3	76,6	81,7	85,7	89,8
Charges de gestion et d'intervention	177,5	198,3	205,5	210,8	215,3
Reversements de fiscalité	67	69,2	69,2	70,2	76,2
Charges financières	14,6	16,5	16,5	19,9	19,4
Mouvements inter-budgés	14,3	18,6	18,6	24,7	30,9
Provisions	0,4	0,1	0,1	0,3	0,7

2.3. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2025

Par rapport au budget primitif pour l'exercice 2025 et ses modifications apportées en cours d'exercice (Budget supplémentaire et décisions modificatives), les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 se situent à un niveau de 95,2 %, ce qui constitue un taux de réalisation conforme aux prévisions. Cela constitue aussi la conséquence d'un pilotage serré des moyens et de la recherche continue d'économies.

Volume des dépenses réelles de fonctionnement	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart de prévision	Taux de réalisation
Montant total	454,0	432,3	-21,7	95,2%
Dépenses de personnel	92,0	89,8	-2,2	97,6%
Charges de gestion et d'intervention	229,2	215,3	-13,9	93,9%
Reversements de fiscalité	76,7	76,2	-0,5	99,3%
Charges financières	20,3	19,4	-0,9	95,6%
Mouvements inter-budgets	35	30,9	-4,1	88,3%
Provisions	0,7	0,7	0	100,0%

Les écarts constatés sont cependant relativement proches de ce qui pouvait déjà être observé en 2024 ; c'est en particulier le cas pour les **charges de gestion et d'intervention** qui sont, généralement, les plus exposées aux aléas de l'activité de la Métropole en cours d'exercice. En 2024, le taux de réalisation de cet agrégat était de 95,4 % contre 94,0 % en 2025. Les modifications budgétaires successives en 2025 comme en 2024 ont eu vocation à affiner la prévision en cours d'exercice, en hausse au budget supplémentaire et à la seconde décision modificative.

2.4. Les dépenses réelles de fonctionnement par catégories

- **Évolution de la dépense de masse salariale**

Au 31 décembre 2025, la Métropole du Grand Nancy compte 1 508 agents permanents. Les effectifs ont connu une progression de 3,4 % sur l'année. Cette évolution résulte, d'une part, du transfert d'agents en provenance de la Ville de Nancy dans le cadre des mutualisations relatives à la direction du patrimoine ainsi qu'à la direction de la logistique et des moyens généraux et, d'autre part, du recrutement intervenu sur des postes demeurés vacants durant plusieurs mois.

Dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines, la Métropole s'attache à adapter en continu son organisation aux évolutions de son environnement institutionnel, juridique, politique et socio-économique. À ce titre, elle met en œuvre une analyse systématique de l'opportunité de remplacement des agents lors de chaque vacance de poste et privilégie, pour certains recrutements, la mobilité interne préalablement à l'ouverture des postes aux candidatures externes.

Afin d'assurer l'exercice de ses compétences, les ressources humaines sont structurées autour de cinq pôles :

- le pôle Stratégies économiques et territoriales (1,1 % des effectifs), compétent en matière de développement économique, commercial et entrepreneurial, ainsi que de tourisme, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- le pôle Culture, sports et vie sociale (22,6 % des effectifs), chargé du développement social, de la jeunesse et de la santé, ainsi que de la coordination des événements et de la gestion des équipements métropolitains ;
- le pôle Mobilités et développement urbain durables (9,1 % des effectifs), couvrant les domaines des déplacements, du renouvellement urbain, du développement durable, de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage ;
- le pôle Services et infrastructures (39,7 % des effectifs), en charge notamment de la propreté, de l'entretien de la voirie et des espaces verts, de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, de la maintenance de la voirie et de l'éclairage public ;
- le pôle Ressources (21,7 % des effectifs), regroupant les fonctions supports, notamment les ressources humaines, les affaires juridiques, la commande publique et les assemblées, les finances, le patrimoine, les systèmes d'information et les télécommunications.

Chaque pôle est placé sous l'autorité d'un Directeur général adjoint (le Directeur général adjoint Ressources est mutualisé avec la Ville de Nancy).

Relèvent directement de la Direction générale (5,8 % des effectifs) : la Mission Rayonnement, le Secrétariat général, la Direction de la sécurité et de la prévention des risques, ainsi que le Schéma stratégique d'aménagement métropolitain.

La masse salariale, correspondant à l'ensemble des dépenses de personnel (chapitre 012), représente, en 2025, 20,8 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elle constitue le deuxième poste de dépenses de la Métropole, après les charges de gestion déléguée. Le taux de réalisation s'établit à 97,4 % pour l'exercice considéré.

Évolution des dépenses de personnel (en M€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Masse salariale	71,6	74,3	79,5	83,1	87,2
Mutualisation et services communs	0	0,5	0,5	0,7	0,7
Autres dépenses de personnel	1,7	1,8	1,7	1,9	1,9
Montant total	73,3	76,6	81,7	85,7	89,8

La masse salariale enregistre une hausse de 4,9 % entre 2024 et 2025, principalement liée à l'intégration de nouveaux agents et à l'impact de mesures gouvernementales.

Cette évolution résulte :

- du glissement vieillesse-technicité (GVT), incluant les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes ;
- de l'augmentation des charges patronales au 1er janvier 2025 (+3 points pour la CNRACL et +1 point pour l'URSSAF) ;
- de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 1er avril 2025 ;
- de l'intégration d'agents issus de la Ville de Nancy (direction du patrimoine au 1er février 2025 et direction de la logistique et des moyens généraux au 1er juin 2025), par ailleurs compensée par des refacturations dans le cadre de la mutualisation ;

- du recrutement de personnels saisonniers pour l'ouverture de la base de loisirs de la Plage des Deux Rives.

- **Les charges de gestion et d'intervention**

Les charges de gestion et d'intervention regroupent les dépenses effectuées par les directions et services de l'administration pour mener à bien leurs missions de service public et leurs projets. Présentées ensemble, elles correspondent, en 2025, à 50 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 215,3 M€, dont près des deux tiers correspondent aux charges de gestion déléguée.

Volume des charges de gestion et d'intervention	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Montant total	177,5	198,3	205,5	210,8	215,3
Charges de gestion déléguée	104,2	120	123,9	130,5	133,9
Charges de gestion courante	15,6	17,2	18,1	18,5	18,2
Charges locatives et dépenses immobilières	5,6	6,2	6,2	5,9	6,7
Entretien et maintenance	12,3	13,3	12	13,4	12,8
Participations et contributions obligatoires	21,8	21,4	21,3	22	22,9
Fluides	8,0	10,6	14,7	10,4	10,7
Subventions et allocations diverses	10	9,7	9,3	10	10,1

- **Une évolution des dépenses de gestion déléguée en hausse continue**

Evolution des dépenses de gestion déléguée	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges de gestion déléguée (en M€)	99,9	104,2	120,0	123,9	130,5	133,9

Les charges de la gestion déléguée ont progressé de 2,60 % entre 2024 et 2025.

Equipements ou prestations	2024	2025	Variation
Transport urbains	75,51	78,18	2,67
Collecte des déchets	20,03	19,46	-0,57
Usine d'incinération et de traitement des déchets	5,60	5,80	0,20
Tri, valorisation des déchets	4,05	4,15	0,10
Assainissement des eaux usées	9,29	10,05	0,76
Adduction en eau potable	3,58	3,52	-0,06

Zénith	0,09	0,09	0,00
Centre de congrès Prouvé	1,94	1,98	0,04
Parc des expositions	0,65	0,67	0,02
Aéroports et autres infrastructures aéroportuaires	0,56	0,58	0,02
Exploitation de Nancy thermal	2,48	2,48	0,00
Gestion des animaux errants ou nuisibles	0,20	0,21	0,01
Parcs de stationnement	0,85	0,99	0,14
Fourrière	0,18	0,13	-0,05
Promotion du tourisme	1,38	1,38	0,00
Fonds solidarité logement	1,85	1,99	0,14
Scalen	2,26	2,21	-0,05
Total général	130,50	133,88	3,37

L'augmentation des coûts de la gestion déléguée constatée ces dernières années s'explique par les mécanismes de révision des prix intégrés dans les contrats dans un contexte d'inflation. Toutefois, c'est surtout la délégation de service public (DSP) des transports en commun qui évolue : elle constitue aujourd'hui 60 % de l'ensemble des coûts de la gestion déléguée.

Entre 2021 et 2025, les conditions du contrat de DSP des transports ont été révisées, suite à la crise sanitaire et la politique volontariste de la Métropole en matière de mobilité, qui s'est traduite par la mise en œuvre de mesures de gratuité ciblées.

Parce que la gestion déléguée représente plus de 30 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, le pilotage et le suivi des coûts des DSP représentent un enjeu-clé de la maîtrise de la trajectoire de la collectivité. Ainsi, depuis 2024, une « commission de contrôle financier » (CCF) a été mise en place. Aussi, les dépenses (et les recettes) liées à la gestion déléguée du service public font désormais l'objet d'inscriptions dans le cadre du mécanisme d'autorisation d'engagement, afin de mieux en apprécier l'évolution pluriannuelle.

- **Des dépenses de fluides en légère hausse, conséquence d'un effet prix en dépit d'un effort de baisse des consommations**

L'exercice 2025 marque une légère hausse des dépenses d'électricité et de gaz, qui sont parmi les plus gros postes de fluides pour la Métropole. Cette hausse est le résultat de conditions de marché moins favorables en dépit de mesures de sobriété engagées depuis 2022.

Les dépenses de gaz atteignent 1,2 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2024. Cette hausse résulte d'une conjoncture tarifaire moins favorable sur les marchés de l'énergie malgré la poursuite de la baisse des températures dans les établissements, mise en œuvre dans le cadre du plan de sobriété. À noter que l'évolution du prix du gaz influence également le prix de l'électricité, en raison de leur interdépendance sur les marchés européens.

Les dépenses d'électricité s'établissent à 7,1 M€, en hausse de 4 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des tarifs sur les marchés, en dépit de la poursuite des efforts de sobriété énergétique. En particulier, le remplacement progressif de l'éclairage public par des luminaires leds, opération qui s'achèvera en 2026, et qui a continué de produire ses effets en 2025.

Les dépenses de chauffage urbain sont quant à elles en baisse de 8% entre 2024 et 2025, témoignant là aussi des effets positifs du plan de sobriété énergétique sur nos charges.

Au global, les dépenses liées aux fluides se sont avérées inférieures aux prévisions budgétaires : une enveloppe de 11,5 M€ avait été inscrite au budget primitif, tandis que 10,7 M€ ont été effectivement consommés en 2025.

Évolution des dépenses de fluides	CA 2024	CA 2025
Électricité	6 830 895	7 107 023
Gaz	1 174 058	1 223 285
Carburants et combustibles	1 319 339	1 282 405
Chauffage urbain	696 656	639 213
Eau et assainissement	330 097	405 076
Autres	34 830	34 172
Total	10 385 874	10 691 175

- **Les autres charges de gestion et d'intervention**

Les charges de gestion et d'intervention regroupent les dépenses effectuées par les directions et services de l'administration pour mener à bien leurs missions de service public et leurs projets. Hors charges de gestion déléguée et fluides, elles correspondent, en 2025, aux dépenses directement à la main des directions pour l'exercice de leurs missions, pour un montant de 70,7 M€.

Volume des charges de gestion et d'intervention*	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Montant total	65,3	67,7	66,9	69,9	70,7
Charges de gestion courante	15,6	17,2	18,1	18,5	18,2
Charges locatives et dépenses immobilières	5,6	6,2	6,2	5,9	6,7
Entretien et maintenance	12,3	13,3	12,0	13,4	12,8
Participations et contributions obligatoires	21,8	21,4	21,3	22	22,9
Subventions et allocations diverses	10	9,7	9,3	10	10,1

*Hors charges de gestion déléguée et fluides

De l'ordre de 18,2 M€, les charges de gestion courante diminuent de -2% par rapport à 2024, revenant au niveau 2023.

Les participations et contributions obligatoires progressent entre 2024 et 2025 et incluent notamment la contribution « Incendie et secours » d'un montant de 16,0 M€, une participation à l'établissement territorial public du bassin de Meurthe-et-Madon ainsi qu'une contribution à l'entretien des réseaux d'eau pour un total de 3,6 M€.

- **Des reversements de fiscalité en augmentation sous l'effet de la contribution au redressement des comptes publics imposée par l'Etat**

Les reversements de fiscalité augmentent, en 2025, de 4,7 M€. La loi de finances pour 2025 a instauré un Dispositif de lissage des recettes des collectivités (DILICO), mécanisme mis en place pour générer une contribution à l'effort de redressement des comptes publics contre lequel l'exécutif métropolitain s'était mobilisé en raison du caractère disproportionné et soudain de la mesure. A raison de la règle d'or garantissant l'équilibre budgétaire des collectivités, elles ne sauraient être tenues pour responsables de la dégradation continue des finances publiques nationales depuis 10 ans. Pour cette première année d'application, la Métropole est prélevée à hauteur du plafond correspondant à 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement 2023, soit 4,5 M€.

Les reversements à l'Agence de l'eau et à Voies navigables de France des taxes perçues par la Métropole auprès des usagers sur les factures d'eau et d'assainissement connaissent également une augmentation notable, suite à la réforme de ces contributions intervenue en 2025.

Reversements de fiscalité (en millions d'euros)	CA 2024	Crédits votés 2025	CA 2025	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (%)
Attribution de compensation (AC)	44,1	44,2	44,2	0,1	0,2%
Dotation de solidarité métropolitaine (DSM)	8,4	8,4	8,4	0,0	0,0%
DILICO - prélèvement	0,0	4,5	4,5	4,5	-
Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) - prélèvement	1,5	1,5	1,3	-0,2	-13,3%
Reversements à l'Agence de l'eau et Voies navigables de France	7,1	9,8	9,5	1,4	17,3%
Reversements sur trop-perçus des fractions de TVA n-1	1,1	0,0	0,0	-1,1	-100,0%
Autres reversements, dont FNGIR ¹	8,1	8,3	8,2	-0,1	-1,2%
Montant total	70,2	76,7	76,2	4,7	6,6%

¹ FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources (lié à la réforme de la Taxe professionnelle en 2010)

- **En 2025, le contexte économique national marqué par une inflation persistante et une hausse du déficit public impacte les conditions de financement devenues moins avantageuses malgré une baisse des index.**

Parmi les agrégats qui évoluent en dépenses de fonctionnement, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts versés par la Métropole dans le cadre du remboursement de sa dette, sont en léger repli avec 19,4 M€ de frais financiers en 2025 contre 19,9 M€ en 2024. Cette situation est la conséquence directe de la baisse des taux directeurs enclenchée par la Banque Centrale Européenne. Cela aurait dû favoriser une amélioration des conditions bancaires sur les nouveaux emprunts, mais ces

conditions sont restées dégradées puisque la baisse des taux a été partiellement neutralisé par l'augmentation des marges bancaires.

Outre un effet volume lié à la hausse de l'encours de dette (+48,7 M€ en un an), l'évolution des frais financiers s'explique principalement par un effet taux légèrement à la baisse cette année. L'exposition à cet effet découle d'un recours à des taux variables pour les nouveaux emprunts de la Métropole du Grand Nancy face à un durcissement des marges bancaires par rapport aux années précédentes (environ 100 points de base appliqués en moyenne sur les taux d'intérêt) et à des conditions de marché dégradées. Cette stratégie expose certes la collectivité à une variation de ses frais financiers, mais permet de ne pas cristalliser de nouveaux emprunts à des taux fixes très élevés, après une période de taux historiquement bas entre 2012 et 2022.

Dès lors, **le niveau des frais financiers pourra être impacté**, l'encours de dette étant dorénavant composé pour environ 48 % d'emprunts à taux variable, en affichant notamment un taux moyen global à 2,56 %, dont 3,24 % en moyenne pour la part à taux variable, à la fin de l'exercice 2024 (contre un taux moyen global à 2,80 %, dont 4,19 % en moyenne pour la part à taux variable, fin 2024).

Evolution des frais financiers	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Frais financiers	15,47	14,57	13,99	16,49	19,91	19,39

3. Le solde de la section de fonctionnement : un niveau d'épargne en progression

En 2025, le solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement brute, est de 144,8 M€, en progression de 9,4 M€ par rapport à 2024. Par ailleurs, l'excédent brut de fonctionnement (EBF), qui est un solde ne tenant pas compte des charges financières et des produits exceptionnels, hors reprise des résultats, s'élève à 112,4 M€.

Le taux du niveau d'épargne brute se situe à 25,7 % et augmente par rapport à 2024. Il s'agit là d'un des principaux indicateurs démontrant la soutenabilité de la stratégie financière métropolitaine.

L'approche du niveau d'épargne « tous budgets agrégés » traduit cependant des nuances selon les budgets, puisque les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers contribuent à la bonification de cette épargne. L'épargne brute au seul budget principal s'élève à 77,8 M€ soit un taux de 24,3 %, identique à celui de l'année précédente.

Evolution des volumes et ratios d'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Epargne brute	132,9	130,5	128,0	123,6	135,4	144,8
Taux d'épargne brute	28,7%	28,3%	26,5%	24,8%	25,3%	25,7%
Epargne nette	70,9	68,6	71,9	63,3	72,6	78,0
Taux d'épargne nette	15,3%	14,9%	14,9%	12,7%	13,5%	13,8%

Par ailleurs, au-delà du niveau de l'épargne brute, et afin de déterminer la capacité de la collectivité à financer ses investissements, sans recours à l'emprunt, il convient de soustraire le montant du capital des emprunts qui a été remboursé au cours de l'exercice (66,8 M€). Il est alors obtenu une épargne ou capacité d'autofinancement « nette » de 78,0 M€ ; ce qui correspond à un taux de 13,8%.

Là encore, il s'agit d'un niveau satisfaisant, qui reste supérieur à celui constaté avant la crise sanitaire.

4. Une stratégie d'investissement ambitieuse, fondée sur des modalités de financement qui permettent de maîtriser l'endettement

4.1. Les dépenses d'équipement ou immobilisations

Les dépenses d'investissement, en 2025, représentent 248,9 M€ dont 164,3 M€ de dépenses d'équipement, qui sont constituées des opérations de construction et de travaux réalisées par la Métropole. Les dépenses d'investissement comprennent, également, le remboursement du capital des emprunts, de 66,8 M€, qui ont été réalisés antérieurement pour procéder aux dépenses d'équipement au cours des exercices précédents. La reprise des résultats de l'exercice précédent de 17,7 M€ et les reversements de fiscalité pour 0,1 M€ complètent cet ensemble.

- **La composition des dépenses d'équipement**

Depuis l'exercice 2022, les dépenses d'équipement sont structurées en deux composantes :

- Les dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisitions (EMA), qui peuvent également inclure les dépenses de réparation ou les participations au capital de société, sont organisées en dépenses dites « EMA », et sont présentées par « politique publique » et « centres de responsabilité ». Quoique modulables, elles ont vocation à demeurer stables à moyen terme en euros constants, puisqu'elles sont essentiellement liées à des dépenses d'équipement dites « contraintes » ou « obligatoires » ;
- Les autorisations de programme (AP), dans lesquelles sont inscrites les dépenses d'équipement qui recouvrent une ou plusieurs opérations. Elles correspondent à un projet d'infrastructure ou de travaux identifié avec un objet déterminé dont la réalisation n'est envisageable que sur une période de plusieurs années ; elles ont vocation à évoluer de façon significative à travers le temps, en fonction de l'état d'avancement des projets.

Ces deux ensembles correspondent à la « programmation pluriannuelle des investissements » (PPI) qui permet de définir la trajectoire financière de la politique d'investissement de la Métropole.

Evolution des dépenses d'équipement	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
EMA	63,7	89,1	53,8	56,8	64,0
AP	50,6	57,8	99,1	94,7	99,9
Montant total (hors op cpte tiers)	114,3	146,9	146,9	151,5	164,0

- **L'évolution des dépenses d'équipement**

Les trajectoires des dépenses d'EMA et des crédits de paiement (CP) sur les AP ont vocation à diverger au cours du mandat ; si les dépenses d'EMA, à la manière des charges de fonctionnement doivent faire l'objet d'une maîtrise dans la durée, les volumes des crédits de paiement réalisés sur les AP ont (et auront) une tendance à croître de façon importante, traduisant la montée en puissance des projets du mandat.

Pour ce qui concerne les dépenses d'EMA, la finalisation de l'opération de réhabilitation de Nancy Thermal a constitué en 2022 une opération exceptionnelle pour 32,6 M€. Le tableau ci-après présente une évolution des dépenses d'EMA hors opération « Nancy Thermal ».

Evolution des dépenses d'équipement	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
Crédits réalisés en programmes d'EMA	63,7	56,5	53,8	56,8	64,0

Retraitées de cette opération, les dépenses d'EMA se situent, depuis la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle en 2022, à un niveau relativement stable.

Il convient de préciser que la hausse entre 2024 et 2025 est liée à un événement exceptionnel : une avance remboursable de 9,5 M€ a été versée, ponctuellement, à un aménageur afin de gagner en maîtrise des coûts financiers inhérents aux portages. En effet, la Métropole bénéficie de conditions financières pour ses emprunts plus avantageuses que l'aménageur eu égard à la qualité de sa signature, permettant de réduire le coût total de l'opération.

Par rapport au budget primitif initialement prévu en début d'exercice, elles ont été réalisées à 87 % (73,8 M€ en BP 2025). Elles conservent ainsi un niveau proche de 60 M€, qui se situe dans la trajectoire de la stratégie financière définie en 2021 et mise en œuvre en 2022.

Les **autorisations de programmes** qui traduisent la politique d'investissement de la collectivité dans ses principaux projets d'équipements se démarquent de la trajectoire des dépenses d'EMA. En effet, au faible niveau de dépenses en début du précédent mandat, conséquence de la crise sanitaire, mais également d'un temps incompressible de conception de nouveaux projets, succède, depuis 3 exercices, une montée en charge traduisant l'ambition politique dessinée par la majorité.

Evolution des dépenses d'équipements Autorisations de programme	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	CA2025
Crédits de paiement sur autorisations de programme	50,6	57,8	99,1	94,7	99,9

En conséquence, malgré une légère baisse entre 2023 et 2024, ces deux dernières années confortent la puissance de la stratégie d'investissement de la Métropole, avec près de 100 M€ de crédits de paiement dépensés sur les autorisations de programme.

- **Les dépenses d'équipements par politiques publiques**

A l'image des exercices antérieurs, **la politique de la voirie reste, en 2025, le premier poste de dépenses d'équipements** en entretien, maintenance et acquisitions, **avec 13,2 M€** d'opérations réalisées sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit 21 % des EMA.

Les dépenses pour **l'adduction en eau potable et l'assainissement des eaux usées** se sont élevées respectivement à 6,8 M€ et 6,3 M€ ; considérées ensemble, elles représentent le 2^{ème} poste de dépenses d'équipements courant, à un niveau de près de **13 M€**.

Les dépenses d'urbanisme s'élèvent à **10,2 M€**, dont les 9,5 M€ d'avances remboursables accordées à un aménageur comme évoqué précédemment. Les autres dépenses concernent les réserves foncières ou des frais d'études relatifs au règlement local de publicité et au plan local d'urbanisme intercommunal.

Avec 5,1 M€ en 2025, l'ensemble des dépenses d'investissement effectué par la direction des systèmes d'information et télécommunication apparait au 4^{ème} rang des dépenses d'EMA de la Métropole. Cette situation s'explique, historiquement, par la constitution d'un service commun entre l'EPCI et ses communes pour prendre en charges **l'équipement, le matériel et les infrastructures numériques et de télécommunication**.

L'éclairage public constitue également l'un des principaux postes de dépenses en 2025 avec 3,7 M€, afin de poursuivre **le programme de déploiement des leds** engagé en 2023.

CENTRE DE RESPONSABILITÉ	CA 2024 (EMA)	BP 2025	CA 2025 (EMA)
Assainissement	7 249 866	6 309 644	6 792 203
Centres Techniques	1 179 229	453 250	2 228 781
Chauffage Urbain	456 846	73 000	90 320
Circulation	914 474	812 000	796 107
Cohésion Sociale Et Sante	3 989	57 000	41 746
Conservatoire Régional	938 386	250 000	225 593
Crematorium	21 604	5 000	1 172
Culture Et Loisirs	606 786	590 000	448 996
Dépenses De Structure	446 881	1 246 300	749 071
Développement Economique	1 162 373	805 400	602 198
Dsit	4 599 070	5 982 000	5 086 502
Eau	5 768 961	7 141 094	6 862 326
Eclairage Public	4 641 584	4 700 000	3 748 820
Ecologie Urbaine	164 134	375 500	92 631
Enseignement Sup Et Recherche	1 181 666	1 710 000	334 697
Equipements Aquatiques	1 297 584	667 750	671 245
Equipements Métropolitains	334 805	664 946	505 833
Espaces Verts Et Naturels	1 526 537	1 653 000	1 390 197
Grands Equipements Sportifs	252 983	247 600	263 112
Habitat Et Gens Du Voyage	1 623 693	3 689 386	1 469 403
Incendie Secours	181 341	590 000	504 712
Innovation	60 925	100 000	103 694
Jardins Botaniques	279 470	270 000	231 364
Milieux Aquatiques	503 281	1 445 000	1 107 622
Nancy Thermal Exploitation	1 382 423	-	-
Nancy Thermal Projet	753 197	-	-
Pôle Muséal	412 364	358 185	279 351
Prév Risques Sécurité Publique	19 414	92 850	34 255
Prévention Gestion Des Déchets	2 473 124	4 915 000	2 389 017
Propreté Viabilité Hivernale	60 928	675 350	155 624
Protection Des Données	8 842	11 500	8 842
Rayonnement	6 711	10 000	14 076
Services De Mobilité	136 683	166 500	111 990
Sport Professionnel	28 863	40 000	26 777
Sports Et Loisirs	1 208 712	860 100	1 012 066
Stationnement Et Parkings	1 789 707	780 000	1 372 258
Tourisme	295 971	457 000	158 084
Transports En Commun	148 624	485 000	416 784
Urbanisme Stratégie Foncière	401 188	10 571 436	10 131 714

Vie Etudiante	-	350 000	350 000
Voirie	12 243 323	14 140 000	13 210 165
Total	56 766 544	73 750 791	64 019 349

Les écarts relevés sur certains centres de responsabilité entre crédits prévus au budget primitif et réalisations constatées au compte administratif sont essentiellement liés à des ajustements de calendrier sur la réalisation des opérations, ayant donné lieu à des modifications en cours d'exercice, ou à des opérations engagées mais non encore mandatées, ayant donné lieu à des reports sur l'exercice suivant.

En matière d'autorisations de programme, l'exercice 2025 constitue la 4^{ème} année de la programmation établie à l'occasion du Budget primitif pour l'exercice 2022 et qui s'étend jusqu'en 2032. Comme chaque année, le montant global de cette programmation avait été revalorisé, tenant compte de l'état d'avancement des projets, pour atteindre 1 374,8 M€, dont 99,9 M€ de réalisations sur AP pour l'exercice 2025.

Le montant de près de 100 M€ réalisé au cours de l'exercice est constitué pour près de la moitié par la politique publique des mobilités alors que cette part constituait les 2/3, sur l'exercice 2024. Cette baisse s'explique par la fin des travaux de la première ligne du trolley mis en service en début d'année.

Politiques publiques	AP 2022 - 2032	CP Réalisés 2025	CP Réalisés de 2022-2025
Culture	7,5	0,5	0,9
Développement urbain	218,2	22,3	53,9
Divers équipements métropolitains	23,5	1,1	18,7
Eau et assainissement	199,1	4,7	25,3
Enseignement sup et recherche	19,6	2,9	8,8
Espaces publics et voirie	41,8	6,2	15,9
Fonctionnement institution	13,8	0,6	0,8
Innovation développement éco-touristique	33,6	14,2	23,7
Mobilités	617,7	43,2	191,9
Prévention et gestion déchets	22,2	0,5	4,1
Solidarités jeunesse et santé	0,9	-	0,2
Sports et loisirs	54,5	2,2	3,8
Transition écologique	122,6	1,5	3,3
TOTAL	1 374,9	99,9	351,3

L'effort mené en matière de mobilités depuis plusieurs exercices, ne doit pas masquer la mobilisation de la Métropole sur d'autres politiques publiques :

- En matière de développement urbain, sur plus de 22 M€ de dépenses, 7,0 M€ ont été dédiés à la mise en œuvre du nouveau programme national de rénovation urbaine et 6,1 M€ sont liés à la mise en œuvre de la délégation de compétence des aides à la pierre. Par ailleurs, les autres dépenses portent essentiellement sur les zones d'aménagement concerté, tel que Bois-la-Dame ou Nancy Grand Cœur ;
- La création d'un marché d'intérêt local prévu dans le quartier Rives de Meurthe pour un montant de 7,5 M€ et la construction de la maison de l'innovation technopolitaine pour 3,5 M€ sont les deux projets phares de la politique publique « Innovation développement éco-touristique ». Les autres dépenses portent sur les différents équipements (le parc des expositions, le centre des congrès) ou la création du pôle économie sociale et solidaire.
- Les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement ont généré plus de 4,7 M€ d'investissement en 2025, notamment pour le confortement du barrage de Méréville et le traitement des eaux claires ;
- Aussi, parmi les autres principales dépenses d'investissement, on peut relever en 2025 la rénovation des structures sportives, notamment aquatiques et la modernisation du stade Marcel Picot. Le soutien amorcé en 2024 pour l'enseignement supérieur se poursuit en 2025.

4.2. Le financement de la stratégie d'investissement

Afin de mener à bien ses projets d'investissement, la Métropole dispose de plusieurs sources de financement :

- **L'épargne nette** ou « capacité d'autofinancement nette », qui est l'excédent dégagé du solde de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital des emprunts ; soit 78,0 M€ en 2025 ;
- Les **recettes d'équipement**, qui sont l'ensemble des recettes affectées aux dépenses d'équipement, se composent de :
 - subventions d'équipement
 - recettes d'opérations pour compte de tiers
 - fonds de compensation de la TVA
 - taxe d'aménagement
 - recettes diverses & exceptionnelles

Elles s'élèvent en 2025 à 32,3 M€ et représentent 20 % des dépenses d'équipement de la Métropole au cours de l'exercice.

- Le **recours à l'emprunt**, qui s'est établi en 2025 à 106,9 M€ et qui a vocation à permettre d'équilibrer, in fine, le budget de la Métropole.
- **L'épargne nette ou « capacité d'autofinancement nette »**

L'épargne nette, en 2025, est fixée à 78,0 M€, soit à un taux de 13,8 %. Elle a permis, pour l'exercice, de financer plus de 47 % des dépenses d'équipement.

Evolution de l'épargne nette	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Epargne nette	68,6	71,9	63,4	72,6	78,0
Taux d'épargne nette	14,8%	14,8%	12,8%	13,5%	13,8%

- Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement sont en forte progression en 2025, d'une part grâce à la perception de recettes de l'Etat au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre et d'autre part en lien avec la dynamique des dépenses d'équipement.

Evolution des recettes d'équipement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Subventions d'équipement	6,5	10,8	12,4	11	19,7
Opérations pour compte de tiers	1,2	1,4	1	0,2	0,2
Autres recettes d'équipement	2,7	0,6	1,7	0,3	1,4
FCTVA	9,1	8,5	8	9,6	10,5
Taxe d'aménagement	2,7	2,5	2,2	1,2	0,5
Recettes d'équipement	22,2	23,8	25,3	22,3	32,3

Dans le détail, les subventions d'équipement perçues en 2025 correspondent pour les principaux financements (hors délégations de compétence aide à la pierre) obtenus au titre des recettes d'équipement à :

- 2,7 M€ au titre des amendes de radars automatiques et amendes de police ;
- 5 M€ de subventions perçues au titre des mobilités (Région, Etat et collectivités), notamment pour la ligne 1 du trolley ;
- 1,0 M€ de dotations de soutien à investissement local ;
- 0,9 M€ de subventions du FEDER pour les projets urbains Bois La Dame et Nancy Grand Cœur et pour l'ANRU ;
- 0,7 M€ de subventions d'ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux ;
- 0,6 M€ de subventions perçues pour le programme d'alimentation de l'eau depuis la Meurthe et celui du renouvellement des ressources structurelles en eau potable ainsi la lutte contre les inondations et les eaux pluviales
- 0,5 M€ de subventions versées par le Département de la Meurthe-et-Moselle pour les milieux aquatiques, les mobilités et le marché d'intérêt local
- 0,5 M€ sur le programme de leds en matière d'éclairage public ;
- 0,4 M€ de subventions versées en faveur de l'habitat des gens du voyage ;
- 0,3 M€ de subventions des établissements nationaux en faveur du sport, de la culture et de la voirie

Au-delà des subventions, on peut souligner la poursuite de la progression des recettes perçues au titre du FCTVA, corollaire direct de la dynamique sur nos dépenses d'équipements éligibles à ces remboursements.

Enfin, la Métropole constate pour la deuxième année consécutive un fort recul du produit de taxe d'aménagement, qui s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- D'une part, cette recette gérée jusqu'en 2022 par les Directions départementales du Territoire (DDT) a été transférée aux Directions départementales des finances publiques (DDFiP), et il apparaît que ce transfert a entraîné un retard d'1 à 2 ans dans le traitement des dossiers au niveau national. Si ce retard est annoncé en voie de résorption progressive, la visibilité est réduite et il pèse sur les recettes attendues par les collectivités.
- D'autre part, la crise du Covid puis celle de la construction impacte significativement cette recette, avec une forte contraction de l'activité du secteur.

• Le recours à l'emprunt

Au 31 décembre 2025, le montant des emprunts mobilisés s'établit à 106,9 M€, en légère hausse par rapport à l'exercice 2024, et proche de la moyenne des deux exercices précédents (105,9 M€).

Cette situation s'explique notamment par l'effort d'investissement soutenu de la collectivité et la stratégie métropolitaine. En effet, avec des dépenses d'équipement qui ont augmenté significativement, mécaniquement, le recours à l'emprunt, qui était situé entre 2020 et 2022 aux alentours de 50 M€ en moyenne a doublé depuis 2023 et reste à un niveau élevé en 2025, traduisant la volonté de maintenir le cap de l'investissement dans un contexte contraint afin de ne pas retarder la transformation du territoire.

Evolution de l'emprunt d'équilibre (2020-2025)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Tous budgets agrégés	55,3	51,1	46,7	113,2	98,6	106,9

Cette situation est essentiellement la conséquence des emprunts mobilisés sur le budget principal et celui budget des transports, afin de financer la montée en puissance du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M). Comme le présente le tableau ci-après, l'évolution du recours à l'emprunt, qui se réduit en 2021 et 2022, est la conséquence de la période de restructuration de la politique des mobilités et, à partir de 2023, de sa mise en œuvre effective en matière d'investissements.

Evolution de l'emprunt d'équilibre (2020-2025)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Budget principal	33,6	41,3	40,4	50,0	32,1	60
Budget annexe des transports	20,3	0,9	5,3	57,2	60,0	41,5

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2025 ont été contractés auprès de 4 partenaires :

- La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et des Consignations) (46 M€), détient 16.1 % de l'encours de la Métropole au 31 décembre 2025

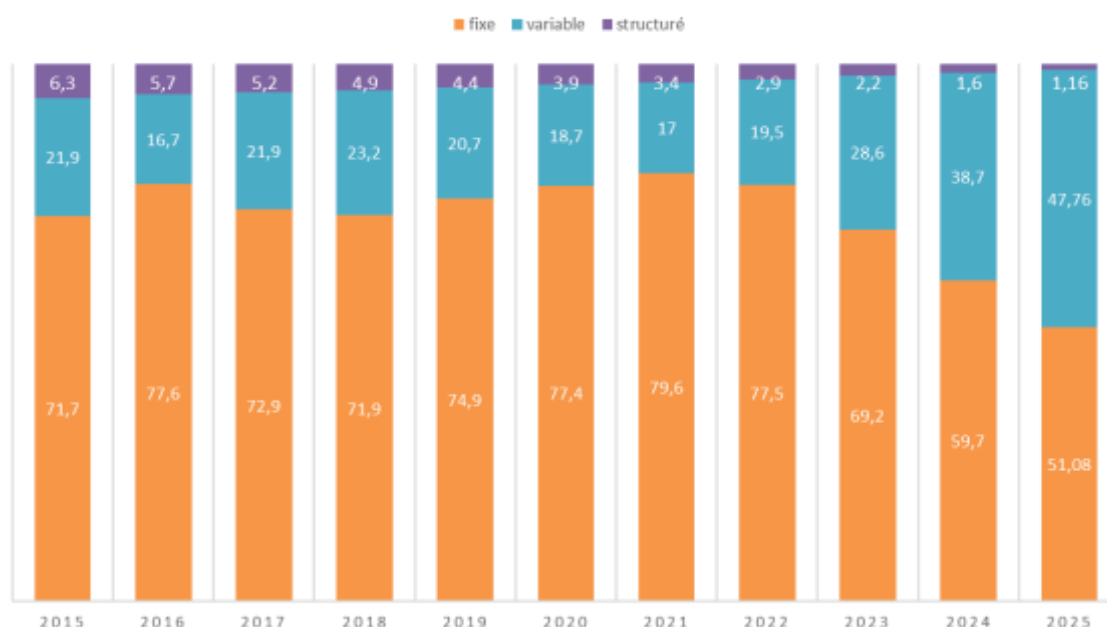
- La Banque Postale (35,9 M€), prêts cédés ensuite à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), ce dernier établissement détenant 31.1 % de l'encours métropolitain au 31 décembre 2025 ;
- L'Agence France Locale (15 M€), établissement qui détient 23.4 % de l'encours ;
- Le Crédit Mutuel Arkéa (10 M€), détenteur de 5 % de l'encours.

La Banque postale reste le 1^{er} partenaire financier de la Métropole même si les conditions de financement se sont dégradées depuis 2023, y compris auprès de son partenaire principal.

L'Agence France Locale (AFL), pour laquelle la collectivité est adhérente depuis 2014, reste son deuxième partenaire et propose, elle aussi, dans ce contexte, des conditions de prêt moins avantageuses qu'auparavant tout en restant concurrentielle.

Les bouleversements observés depuis 2022 sur les marchés financiers et les incertitudes macroéconomiques actuelles ont eu pour conséquence ces quatre dernières années la dégradation des conditions de marché, incitant ainsi la collectivité à emprunter très largement à taux variable, quand bien même une baisse des taux d'intérêt a pu intervenir durant l'année 2025. Par conséquent, la Métropole du Grand Nancy ne fait pas exception et voit ainsi la structure de son encours de dette évoluer, la part à taux variable continuant d'augmenter et atteignant désormais 47,7 % de son encours total. Aussi, l'extinction progressive des emprunts à taux structurés se poursuit au rythme des remboursements.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2025



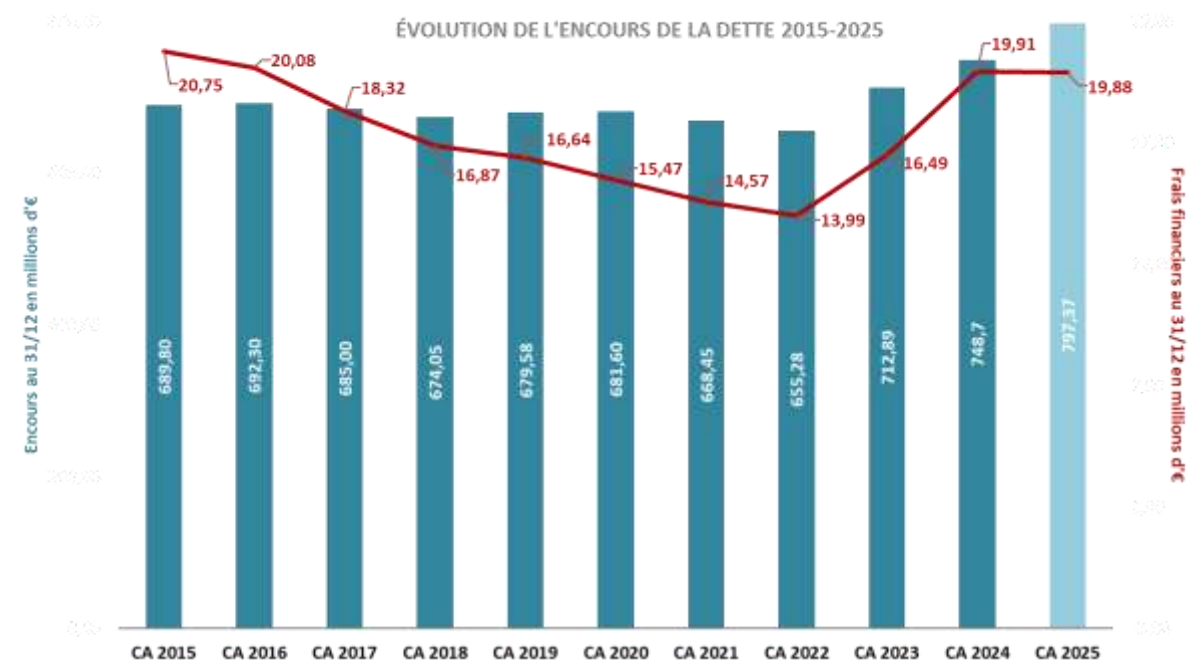
Dans ce contexte, l'encours de dette de la Métropole du Grand Nancy, au 31 décembre de l'exercice 2025, se situe donc à 797,4 M€ contre 748,7 M€ en 2024. Bien que le recours à l'emprunt ait été en partie limité sur les trois premiers exercices du mandat, ce qui a permis notamment un

désendettement de la collectivité à hauteur de 26,0 M€ entre 2020 et 2022, l’augmentation de l’encours depuis 2023 s’explique en grande partie par la politique d’investissement volontariste menée par la collectivité dans le domaine des transports, dont la part de financement par l’emprunt représentait 41 M€, soit environ 39 % du besoin de financement de l’année 2025.

Aussi, la capacité de désendettement (encours/épargne brute) de la Métropole s’affiche à 5,5 ans à la fin de l’exercice 2025, restant stable par rapport aux premières années du mandat, et toujours à un niveau inférieur à la situation observée à la fin du mandat précédent, grâce à l’appréciation du niveau d’épargne.

De plus, le taux d’endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement) est lui aussi stable. En effet, celui-ci atteint 138,2 % à la fin de l’exercice 2025, pour une moyenne de 137,8 % lors des trois exercices précédents. La maitrise des dépenses de fonctionnement et la hausse continue des recettes de fonctionnement (notamment accentuée par la dynamique des recettes fiscales), stabilise le niveau d’endettement face à une augmentation de l’encours.

Evolution des ratios d'endettement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (en années)	5,1 ans	5,1 ans	5,1 ans	5,8 ans	5,5 ans	5,5 ans
Taux d'endettement (en %)	144,6%	139,9%	132,3%	138,4%	136,9%	138,2%



5. Les ratios légaux

Ratios légaux (Budget principal)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	794,84	806,65	880,08	922,25	964,93
Produits des impositions directes / population	605,05	642,89	680,64	702,59	704,34
Recettes réelles de fonctionnement / population	997,08	1024,03	1142,35	1208,01	1261,61
Dépenses d'équipement brut / population	298,20	268,45	283,01	270,5	409,02
Encours de dette / population	1692,59	1686,91	1747,86	1709,12	1803,02
DGF / population	146,85	144,27	144,05	143,79	138,13
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (%)	23,80	29,49	29,24	29,72	29,99
Marge d'autofinancement courant / recettes réelles de fonctionnement (%)	95,14	92,64	90,59	89,45	88,85
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (%)	29,91	26,21	24,77	19,1	32,42
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (%)	20,28	21,23	22,96	23,66	24,00

6. Les résultats de l'exercice 2025

Les résultats de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

Budgets appliquant la nomenclature M57 :

		Budget principal	Budget annexe déchets
section d'investissement	recettes d'investissements 2025	159 600 255,00	4 147 709,95
	dépenses d'investissements 2025	179 331 660,60	3 195 444,00
	résultat antérieur reporté	-16 953 178,02	-686 261,41
	résultats d'investissement (compte 001)	-36 684 583,62	266 004,54
	restes à réaliser recette	24 849 468,13	-
	restes à réaliser dépenses	30 550 125,65	777 539,94
	<i>solde des restes à réaliser</i>	-5 700 657,52	-777 539,94
	besoin de financement de la section d'investissement	- 42 385 241,14	- 511 535,40
section de fonctionnement	recettes de fonctionnement 2025	323 772 010,09	42 400 029,04
	dépenses de fonctionnement 2025	286 050 294,78	37 992 350,29
	résultat antérieur reporté	23 420 090,92	6 541 988,85
	résultat de fonctionnement	61 141 806,23	10 949 667,60

Budgets appliquant la nomenclature M4 :

		budget eau	budget assainissement	budget RMT	budget SPANC	budget parcs de stationnement*	budget centre des congrès	budget transports
section d'investissement	recettes d'investissements 2025	13 281 210,97	11 246 502,73	888 616,39	-	3 408 254,47	3 010 407,40	64 450 946,07
	dépenses d'investissements 2025	13 515 711,65	10 837 874,70	790 591,02	-	3 861 683,17	5 882 424,60	54 566 467,82
	résultat antérieur reporté	1 066 333,84	1 101 487,19	158 752,75	-	82 904,03	596 497,46	2 116 584,42
	résultats d'investissement (compte 001)	831 833,16	1 510 115,22	256 778,12	-	536 332,73	2 275 519,74	12 001 062,67
	restes à réaliser recette	-	404 671,03	-	-	-	-	-
	restes à réaliser dépenses	4 046 203,69	2 808 682,70	122 743,20	-	412 494,29	859 842,43	12 574 343,21
	solde des restes à réaliser	-	2 404 011,67	-	-	412 494,29	859 842,43	-
	besoin de financement de la section d'investissement	-	893 896,45	134 034,92	-	948 827,02	3 135 362,17	573 280,54
section de fonctionnement	recettes de fonctionnement 2025	37 297 571,40	26 363 955,01	1 025 916,81	923,49	6 226 207,62	7 966 529,75	107 455 549,50
	dépenses de fonctionnement 2025	32 300 835,55	29 353 596,44	712 574,54	692,44	5 213 322,12	5 491 768,76	102 938 756,24
	résultat antérieur reporté	9 234 834,86	4 488 998,77	81 716,29	21 508,72	-	670 094,02	0,51
	résultat de fonctionnement	14 231 570,71	1 490 357,34	395 058,56	21 739,77	1 012 885,50	3 144 855,01	4 516 794,17

Compte-tenu des résultats constatés au bilan de l'exercice 2025, la Métropole pourra réintégrer, sur l'exercice 2026, un montant agrégé (tous budgets) de 52,7 M€ pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de 45,3 M€ en recettes de la section de fonctionnement.

Pour le budget principal, la reprise des résultats en section de fonctionnement sera de 18,8 M€, contre 23,4 M€ sur l'exercice 2024.

Ces résultats feront l'objet d'une reprise sur l'exercice 2026 lors de la constitution du budget supplémentaire dans les conditions suivantes :

Affectation du résultat	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (recette compte 1068)	déficit d'investissement à inscrire au 001 en dépenses	excédent d'investissement reporté disponible en 2026 (compte 001 recettes)	déficit de la section d'investissement à financer obligatoirement sur le budget 2026 correspondant à l'insuffisance de couverture du besoin de financement	excédent de fonctionnement reporté disponible sur l'exercice 2026 (compte 002)
budget principal	42 385 241,14	36 684 583,62	-	-	18 756 565,09
budget eau	3 214 370,53	-	831 833,16	-	11 017 200,18
budget assainissement	893 896,45	-	1 510 115,22	-	605 460,89
budget RMT	-	-	256 778,12	-	395 058,56
budget SPANC	-	-	-	-	21 739,77
budget parcs de stationnement	948 827,02	536 332,73	-	-	64 058,48
budget centre des congrès	3 135 362,17	2 275 519,74	-	-	9 492,84
budget transports	573 280,54	-	12 001 062,67	-	3 943 513,63
budget déchets	511 535,40	-	266 004,54	-	10 438 132,20

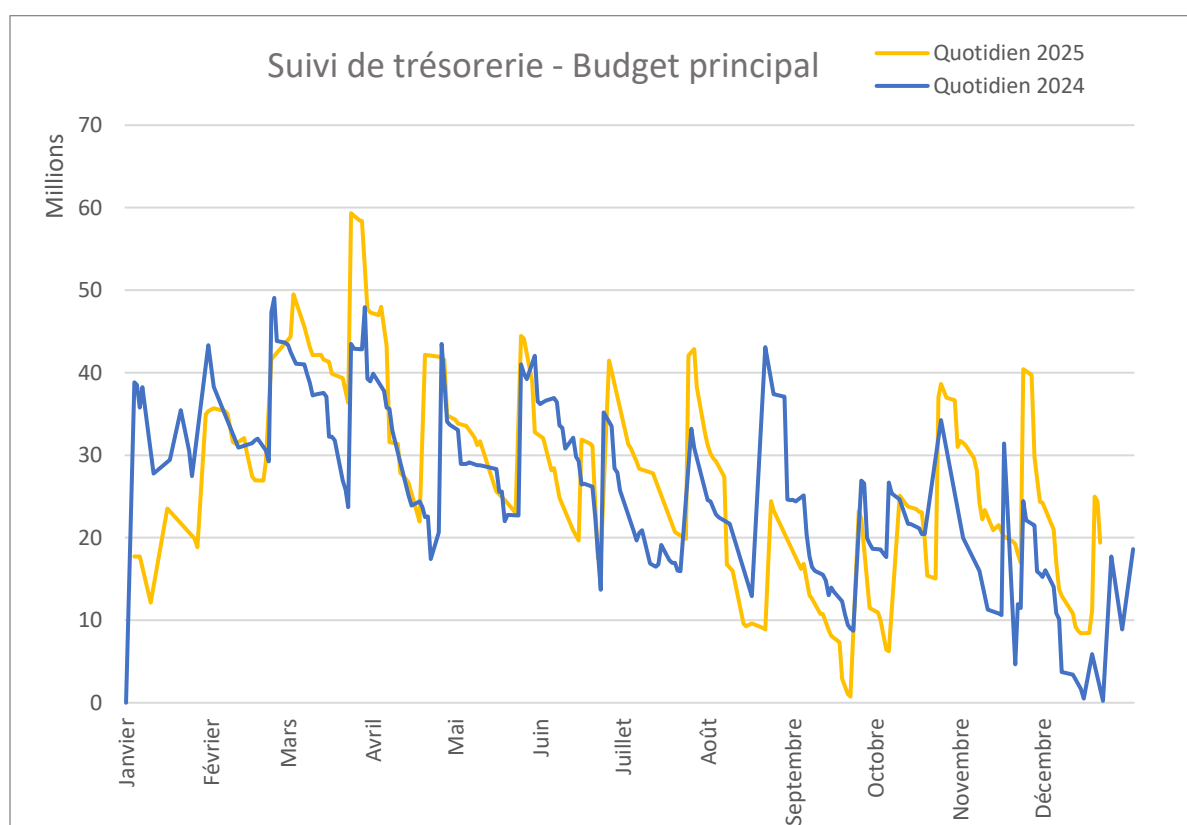
7. L'état de la trésorerie résultats de l'exercice 2025

Le suivi et l'anticipation des disponibilités de trésorerie font l'objet d'une attention particulière afin d'en optimiser le pilotage dans un contexte de renchérissement du coût de mobilisation des lignes de trésorerie.

L'encaissement d'un emprunt de 13,1 M€ en toute fin d'exercice 2024, puis d'un emprunt complémentaire de 15 M€ en mars 2025, a permis d'aborder le premier semestre 2025 avec un niveau de trésorerie particulièrement favorable.

Toutefois, le solde de trésorerie s'est progressivement réduit au cours de l'exercice, notamment en raison du mécanisme d'avances de trésorerie accordées aux budgets annexes. À titre indicatif, l'encours maximal de ces avances a atteint 35 M€ en décembre 2025, dont 25 M€ au bénéfice du budget des transports urbains

Malgré cette mobilisation importante de trésorerie au profit des budgets annexes, le niveau des disponibilités est resté suffisant pour assurer le financement des dépenses d'investissement du budget principal. Cette situation a notamment été rendue possible grâce à l'encaissement d'un emprunt complémentaire de 20 M€ début octobre, permettant d'aborder sereinement le dernier trimestre de l'exercice, traditionnellement marqué par une accélération du paiement des dépenses engagées tout au long de l'année.



8. Les balances des budgets principal et annexes

Les budgets de la Métropole du Grand Nancy sont votés par « nature ». Les dépenses et recettes sont regroupées par chapitres budgétaires comportant des prévisions de crédits dont la nature est assez proche (exemple du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » qui regroupe la rémunération des agents, les cotisations sociales, les remboursements de frais de personnel à d'autres collectivités...).

Les balances qui suivent reprennent, budget par budget, les montants votés par l'assemblée délibérante au niveau du chapitre et les montants de crédits effectivement consommés au cours de l'année 2025.

Budget principal							
Fonctionnement		Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé	
Dépenses				348 697 096,92	286 050 294,78	82%	
Réelles	011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 922 638,00	39 968 125,67	89%	
	012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 842 408,00	74 043 407,11	98%	
	014		ATTENUATIONS DE PRODUITS	66 907 640,00	66 665 161,82	100%	
	65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 819 953,09	61 208 239,53	94%	
	66		CHARGES FINANCIERES	11 345 500,00	10 886 535,14	96%	
	67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	290 762,00	265 670,57	91%	
		TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		264 128 901,09	253 037 139,84	96%	
Ordre	011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 700,00	53 636,13	100%	
	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 985 009,83	-	0%	
	67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	2 466 037,12		
	68		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	30 529 486,00	30 493 481,69	100%	
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		84 568 195,83	33 013 154,94	39%	
Recettes				350 234 101,92	347 192 101,01	99%	
Réelles	002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	23 420 090,92	23 420 090,92	100%	
	013		ATTENUATIONS DE CHARGES	839 450,00	856 661,72	102%	
	70		PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	27 233 003,00	24 494 909,54	90%	
	73		IMPOTS ET TAXES	130 192 369,00	130 211 088,71	100%	
	731		FISCALITE LOCALE	89 345 171,00	90 964 093,56	102%	
	74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	55 518 558,00	52 185 767,55	94%	
	75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 704 750,00	6 321 700,00	111%	
	76		PRODUITS FINANCIERS	-	1,12		
	77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 010,00	2 374 788,77	7913%	
			TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		332 283 401,92	330 829 101,89	100%
	Ordre	77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 600 000,00	16 309 362,99	93%
78			REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	297 000,00	-	0%	
79			TRANSFERTS DE CHARGES	53 700,00	53 636,13	100%	
		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		17 950 700,00	16 362 999,12	91%	
Excedent de fonctionnement 2025				61 141 806,23			
Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)				54 371 868,28			
Remboursement Capital de l'emprunt				40 923 962,82			
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				13 447 908,31			
Investissement		Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé	
Dépenses				219 764 279,56	196 284 838,62	89%	
Réelles	001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT	16 953 178,02	16 953 178,02	100%	
	10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	182 000,01	101 977,27	56%	
	13		AUTRES	21 590,00	21 589,06	100%	
	16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	41 219 975,54	40 967 947,34	99%	
	20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 173 820,93	5 309 617,58	86%	
	204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	14 432 501,65	12 013 252,40	83%	
	21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 632 990,38	37 998 018,72	89%	
	23		AUTRES IMMOBILISATIONS	47 683 149,27	42 090 982,22	88%	
	26		PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	25 000,00	25 000,00	100%	
	27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 500 400,00	9 500 256,74	100%	
	45		OPERATIONS SOUS MANDATS	327 783,76	299 187,90	91%	
			TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		179 152 389,56	165 281 007,25	92%
Ordre	13		AUTRES	2 600 000,00	2 589 528,68	100%	
	15		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	297 000,00	-	0%	
	19		NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	15 000 000,00	13 719 834,31	91%	
	204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	19 134,00	19 131,85	100%	
	21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 909 100,00	7 890 651,26	100%	
	23		AUTRES	14 786 656,00	6 784 685,27	46%	
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		40 611 890,00	31 003 831,37	76%	
Recettes				225 418 937,08	159 600 255,00	71%	
Réelles	024		CESSIONS	5 184 745,00	-	0%	
	10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 931 812,21	36 082 881,52	100%	
	13		AUTRES	15 701 445,87	14 753 450,28	94%	
	16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 127 000,17	60 032 053,17	100%	
	204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	464,85		
	21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 169 548,00	823 383,67	70%	
	23		AUTRES IMMOBILISATIONS	-	104 019,16		
	4581		OPERATIONS SOUS MANDATS	-	3 813,12		
	4582		OPERATIONS SOUS MANDATS	75 000,00	146 202,04	195%	
			TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		118 189 551,25	111 946 267,81	95%
	Ordre	021		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	53 985 009,83	-	0%
13			AUTRES	5 000,00	4 681,00	94%	
15			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 750,00	6 750,00	100%	
16			EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 683 260,00	6 683 258,98	100%	
19			NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	-	477 919,07		
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 197 038,00	1 193 504,28	100%	
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 133,00	2 003 249,90	10470%	
23			AUTRES	14 810 459,00	6 793 892,27	46%	
26			PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	4 000,00		
28			AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	30 100 000,00	30 071 596,59	100%	
481			OPERATIONS SOUS MANDATS	7 600,00	-	0%	
49			OPERATIONS SOUS MANDATS	415 136,00	415 135,10	100%	
		TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		107 229 385,83	47 653 987,19	44%	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT				- 36 684 583,62			

Budget annexe eau

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses	#N/A		38 997 665,00	32 300 835,55	83%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 257 794,00	10 977 668,81	90%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 097 971,00	4 992 850,17	98%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 592 896,00	5 586 326,00	100%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 500,00	49 376,31	74%
	66	CHARGES FINANCIERES	480 000,00	425 836,33	89%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	667 427,00	454 572,97	68%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	108 555,00	108 554,95	100%
		TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 271 143,00	22 595 185,54	93%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 876 522,00	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	9 850 000,00	9 705 650,01	99%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 726 522,00	9 705 650,01	66%
Recettes			45 991 565,86	46 532 406,26	101%
Réelles	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	9 234 834,86	9 234 834,86	100%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00	5 685,87	1137%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	35 066 940,00	35 305 915,44	101%
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	7 350,00	#DIV/0!
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	68 000,00	126 569,81	186%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	621 291,00	884 858,28	142%
		TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44 991 565,86	45 565 214,26	101%
Ordre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 000,00	967 192,00	97%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 000 000,00	967 192,00	97%
Excédent de fonctionnement 2025				14 231 570,71	
<i>Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)</i>				13 735 193,86	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>				2 818 295,73	
Epargne nette 2025 (hors reprise des résultats n-1)				10 916 898,13	
Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			15 346 914,16	13 515 711,65	88%
Réelles	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 818 705,00	2 818 295,73	100%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	361 568,89	197 660,53	55%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 902 092,29	8 457 631,39	95%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	1 489 547,98	519 120,21	35%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	375 000,00	375 000,00	100%
		TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 946 914,16	12 367 707,86	89%
Ordre	13	PROVISIONS	1 000 000,00	967 192,00	97%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 793,03	140 241,24	84%
	23	PROVISIONS	232 206,97	40 570,55	17%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 400 000,00	1 148 003,79	82%
Recettes			19 518 117,85	14 347 544,81	74%
Réelles	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 066 333,84	1 066 333,84	100%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 951 615,01	2 951 615,01	100%
	13	SUBVENTIONS RECUES	373 647,00	441 774,49	118%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	-	1 359,67	
		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 391 595,85	4 461 083,01	102%
Ordre	021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 876 522,00	-	0%
	23	AUTRES	400 000,00	180 811,79	45%
	28	AMMORTISSEMENT	9 850 000,00	9 705 650,01	99%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 126 522,00	9 886 461,80	65%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT				831 833,16	

Budget annexe assainissement

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			31 509 574,00	29 353 596,44	93%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 995 852,00	15 099 874,90	94%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 485 558,00	5 482 081,27	100%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 010,00	23 125,41	77%
	66	CHARGES FINANCIERES	290 700,00	283 258,10	97%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	646 300,00	422 437,18	65%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	554 188,00	554 187,25	100%
		TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 002 608,00	21 864 964,11	95%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	632 100,00	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 874 866,00	7 488 632,33	95%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 506 966,00	7 488 632,33	88%
Recettes			31 849 633,77	30 852 953,78	97%
Réelles	002	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	4 488 998,77	4 488 998,77	100%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00	1 124,31	225%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	25 343 590,00	24 295 008,75	96%
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	399 145,00	402 579,80	101%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 000,00	68 862,66	115%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 400,00	109 395,49	167%
		TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 357 633,77	29 365 969,78	97%
Ordre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 492 000,00	1 486 984,00	100%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 492 000,00	1 486 984,00	100%
Excedent de fonctionnement 2025				1 499 357,34	
Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)				3 012 006,90	
Remboursement Capital de l'emprunt				723 098,15	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				2 288 908,75	
Investissement			11 600 801,22	10 837 874,70	93%
Dépenses			11 600 801,22	10 837 874,70	93%
Réelles	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	723 100,00	723 098,15	100%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	541 228,55	438 265,30	81%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 931 320,32	7 811 696,30	98%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	539 152,35	377 830,95	70%
		TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 734 801,22	9 350 890,70	96%
Ordre	13	AUTRES	1 492 000,00	1 486 984,00	100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 723,38	-	0%
	23	AUTRES	351 276,62	-	0%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 866 000,00	1 486 984,00	80%
Recettes			14 004 812,89	12 347 989,92	88%
Réelles	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 101 487,19	1 101 487,19	100%
	13	SUBVENTIONS RECUES	271 660,97	7 172,40	3%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 750 698,73	3 750 698,00	100%
		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 123 846,89	4 859 357,59	95%
Ordre	021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	632 100,00	-	0%
	23	AUTRES	374 000,00	-	0%
	28	AMMORTISSEMENT	7 874 866,00	7 488 632,33	95%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 880 966,00	7 488 632,33	84%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT				1 510 115,22	

Budget annexe RMT					
Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			1 199 416,29	712 574,54	59%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 000,00	54 439,00	81%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	154 000,00	125 786,00	82%
	66	CHARGES FINANCIERES	68 800,00	64 301,51	93%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	450,64	30%
		TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	291 300,00	244 977,15	84%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	388 116,29	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	520 000,00	467 597,39	90%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	908 116,29	467 597,39	51%
Recettes			1 199 416,29	1 107 633,10	92%
Réelles	002	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	81 716,29	81 716,29	100%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	57 000,00	-	0%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000 000,00	895 275,47	90%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	700,00	74 235,36	10605%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 139 416,29	1 051 227,12	92%
Ordre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000,00	56 405,98	94%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	60 000,00	56 405,98	94%
Excedent de fonctionnement 2025				395 058,56	
<i>Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)</i>				724 533,68	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>				273 050,79	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				451 482,89	
Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			1 461 145,41	790 591,02	54%
Réelles	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	273 100,00	273 050,79	100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	231 034,65	192 560,26	83%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	801 010,76	268 573,99	34%
		TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 305 145,41	734 185,04	56%
Ordre	13	AUTRES	60 000,00	56 405,98	94%
	23	AUTRES	96 000,00	-	0%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	156 000,00	56 405,98	36%
Recettes			1 583 888,61	1 047 369,14	66%
Réelles	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	158 752,75	158 752,75	100%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	421 019,57	421 019,00	100%
		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	579 772,32	579 771,75	100%
Ordre	021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	388 116,29	-	0%
	23	AUTRES	96 000,00	-	0%
	28	AUTRES	520 000,00	467 597,39	90%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 004 116,29	467 597,39	47%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT				256 778,12	
Budget annexe SPANC					
Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			4 500,00	692,44	15%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 000,00	138,49	14%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 300,00	553,95	17%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	-	0%
		TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 500,00	692,44	
Recettes			26 008,72	22 432,21	86%
Réelles	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	21 508,72	21 508,72	100%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 500,00	923,25	21%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	0,24	
		TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 017,44	22 432,21	43%
Excedent de fonctionnement 2025				21 739,77	
<i>Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)</i>				231,05	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>				-	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				231,05	

Budget annexe Parkings

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			7 082 407,00	5 213 322,12	74%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 253 075,00	2 544 057,34	78%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	581 285,00	523 809,25	90%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	-	0%
	66	CHARGES FINANCIERES	560 970,00	533 351,16	95%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500,00	331,37	7%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 401 830,00	3 601 549,12	82%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 577,00	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 200 000,00	1 611 773,00	73%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 680 577,00	1 611 773,00	60%
Recettes			7 082 407,00	6 226 207,62	88%
Réelles	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 426 000,00	5 293 477,79	98%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	74 694,83	1494%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 606 407,00	850 879,00	53%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 037 407,00	6 219 051,62	88%
Ordre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00	7 156,00	16%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		45 000,00	7 156,00	16%

Excédent de fonctionnement 2025 **1 012 885,50**

Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1) **2 617 502,50**

Remboursement Capital de l'emprunt **2 482 269,51**

Epargne nette 2025 (hors reprise des résultats n-1) **135 232,99**

	Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
	Dépenses			4 614 570,83	3 944 587,20	85%
Réelles		001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	82 904,03	82 904,03	100%
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 482 298,00	2 482 269,51	100%
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 454 368,80	1 372 257,66	94%
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			4 019 570,83	3 937 431,20	98%
Ordre		13	AUTRES	45 000,00	7 156,00	16%
		23	AUTRES	550 000,00	-	0%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			595 000,00	7 156,00	1%
	Recettes			5 027 065,12	3 408 254,47	68%
Réelles		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	761 647,47	761 641,47	100%
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 034 840,65	1 034 840,00	100%
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			1 796 488,12	1 796 481,47	100%
Ordre		021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 577,00	-	0%
		23	AUTRES	550 000,00	-	0%
		28	AUTRES	2 200 000,00	1 611 773,00	73%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			3 230 577,00	1 611 773,00	50%
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			-	536 332,73	

Budget annexe congrés

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			8 633 182,02	5 491 768,76	64%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 211 688,00	3 051 961,92	95%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	-	0%
	66	CHARGES FINANCIERES	1 124 500,00	1 001 993,84	89%
		TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 337 188,00	4 053 955,76	93%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 826 694,02	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 469 300,00	1 437 813,00	98%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 295 994,02	1 437 813,00	33%
Recettes			8 633 182,02	8 636 623,77	100%
Réelles	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	670 094,02	670 094,02	100%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 100,00	-	0%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	871 400,00	966 529,75	111%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 083 588,00	7 000 000,00	99%
		TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 633 182,02	8 636 623,77	100%
Excedent de fonctionnement 2025				3 144 855,01	
<i>Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)</i>				3 912 573,99	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>				3 794 963,05	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				117 610,94	
Investissement			9 655 244,43	5 882 424,60	61%
Dépenses			9 655 244,43	5 882 424,60	61%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 795 000,00	3 794 963,05	100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 142 999,23	2 078 767,10	97%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	117 245,20	8 694,45	7%
		TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 055 244,43	5 882 424,60	97%
Ordre	23	AUTRES	3 600 000,00	-	0%
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 600 000,00	-	0%
Recettes			10 515 086,86	3 606 904,86	34%
Réelles	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	596 497,46	596 497,46	100%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 353 589,40	1 353 589,40	100%
	13	SUBVENTIONS RECUES	450 000,00	-	0%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	219 005,98	219 005,00	100%
		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 619 092,84	2 169 091,86	83%
Ordre	021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 826 694,02	-	0%
	23	AUTRES	3 600 000,00	-	0%
	28	AMORTISSEMENTS	1 445 000,00	1 437 813,00	100%
	481	OPERATIONS SOUS MANDATS	24 300,00	-	0%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 895 994,02	1 437 813,00	18%
DEFICIT D'INVESTISSEMENT				- 2 275 519,74	

Budget annexe transports

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			110 742 225,00	102 938 756,24	93%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 222 792,00	79 369 258,57	98%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 350 417,00	1 326 577,28	98%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	36 000,00	28 242,75	78%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 244 900,00	4 008 090,13	94%
	66	CHARGES FINANCIERES	6 418 000,00	6 166 706,97	96%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 000,00	156 874,64	85%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		93 457 109,00	91 055 750,34	97%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 385 116,00	-	0%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	#DIV/0!
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	11 900 000,00	11 883 005,90	100%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		17 285 116,00	11 883 005,90	69%
Recettes			110 742 225,00	107 455 550,41	97%
Réelles	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,91	0,91	100%
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 554 076,00	14 251 042,63	92%
	73	IMPOTS ET TAXES	71 500 000,00	71 764 943,88	100%
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 519 607,00	2 523 924,99	100%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 276 000,00	1 081 527,31	85%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 892 541,09	16 978 164,43	90%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		109 742 225,00	106 599 604,15	97%
Ordre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000 000,00	855 946,26	86%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 000 000,00	855 946,26	86%
Excedent de fonctionnement 2025				4 516 794,17	
Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)				15 543 852,90	
Remboursement Capital de l'emprunt				15 542 164,10	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				1 688,80	

Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses					
Réelles	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 655 116,00	15 542 164,10	99%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	134 152,70	127 540,70	95%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 966 013,05	2 621 761,78	88%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	33 418 939,40	29 294 941,22	88%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			52 174 221,15	47 586 407,80	91%
Ordre	13	AUTRES	1 000 000,00	855 946,26	86%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	569 180,00	-	0%
	23	AUTRES	8 318 572,00	6 124 113,76	74%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			9 887 752,00	6 980 060,02	71%
Recettes					
Réelles	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	2 116 584,42	2 116 584,42	100%
	13	SUBVENTIONS PERCUES	4 269 688,00	4 488 528,00	105%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	41 661 992,94	41 500 000,00	100%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	415 183,00	455 298,41	110%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			48 463 448,36	48 560 410,83	100%
Ordre	021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 385 116,00	-	0%
	23	AUTRES	8 887 752,00	6 124 113,76	69%
	28	AMORTISSEMENTS	11 900 000,00	11 883 005,90	100%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			26 172 868,00	18 007 119,66	69%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT				12 001 062,67	

Budget annexe déchets

Fonctionnement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses		#N/A	47 857 192,85	37 992 350,29	79%
Réelles	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 998 251,00	31 934 727,17	89%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 699 244,00	3 648 498,36	99%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	325 500,00	276 969,53	85%
	66	CHARGES FINANCIERES	28 500,00	28 160,89	99%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 000,00	6 007,08	25%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		40 075 495,00	35 894 363,03	90%
Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 676 015,85	-	0%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 105 682,00	2 097 987,26	100%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		7 781 697,85	2 097 987,26	27%
Recettes			47 857 192,85	48 942 017,89	102%
Réelles	002	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	6 541 988,85	6 541 988,85	100%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-	97,49	#DIV/0!
	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 512 150,00	5 438 786,06	155%
	731	FISCALITE LOCALE	31 833 104,00	32 019 201,00	101%
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 652 950,00	4 137 737,08	113%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 207 000,00	698 535,41	32%
		TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		47 747 192,85	48 836 345,89
Ordre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	5 672,00	57%
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	100 000,00	100 000,00	100%
		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		110 000,00	105 672,00
Excedent de fonctionnement 2025				10 949 667,60	
Epargne brute 2025 (hors reprise du résultat n-1)				6 399 994,01	
Remboursement Capital de l'emprunt				201 247,34	
Epargne nette 2025 (hors reprise des resultats n-1)				6 198 746,67	
Investissement	Chapitre	Libellé chapitre	Total prévu	Réalisé	%Réalisé
Dépenses			9 431 915,74	3 881 705,41	41%
Réelles	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	686 261,41	686 261,41	100%
	13	AUTRES	3 060,00	3 060,00	100%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	201 500,00	201 247,34	100%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	283 368,44	47 107,39	17%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 300 000,00	1 300 000,00	100%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 054 305,89	1 503 177,08	25%
	23	AUTRES IMMOBILISATIONS	50 000,00	170,10	0%
	458100536	OPERATIONS SOUS MANDATS	76 480,00	28 070,09	37%
	458200536	OPERATIONS SOUS MANDATS	6 940,00	6 940,00	100%
		TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		8 661 915,74	3 776 033,41
Ordre	13	AUTRES	10 000,00	5 672,00	57%
	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000,00	100 000,00	100%
	23	AUTRES	660 000,00	-	0%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		770 000,00	105 672,00	14%
Recettes			10 488 653,53	4 147 709,95	40%
Réelles	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 926 955,68	1 934 667,43	100%
	13	SUBVENTIONS RECUES	20 000,00	53 149,98	266%
	458200536	OPERATIONS SOUS MANDATS	100 000,00	61 905,28	62%
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 046 955,68	2 049 722,69	100%
Ordre	021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 676 015,85	-	0%
	23	AUTRES	660 000,00	-	0%
	28	AUTRES	2 100 534,00	2 092 839,81	100%
	49	OPERATIONS SOUS MANDATS	5 148,00	5 147,45	100%
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		8 441 697,85	2 097 987,26	25%
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT				266 004,54	